

Rapport n°1 :**Approbation du verbatim du Conseil d'administration du 4 juillet 2019**

Rapporteur(s)	Luc JOHANN, Administrateur provisoire d'UBFC
Service – personnel référent	Sophie ZECCHINI, Affaires générales – Référente des cadres
Séance du Conseil d'administration	26 septembre 2019

Pour délibération	<input checked="" type="checkbox"/>
Pour échange/débat, orientations, avis	<input type="checkbox"/>
Pour information	<input type="checkbox"/>
Autre	<input type="checkbox"/>

Ordre du jour :

1. Approbation du verbatim du Conseil d'administration du 23/05/2019	28
2. Budget rectificatif	28
3. Primes pour charges administratives pour l'année universitaire 2019-2020	29
4. Indemnisation des experts dans le cadre de l'évaluation des laboratoires.....	31
5. Rentrée universitaire – Doctorat UBFC.....	31
6. Rentrée universitaire – masters UBFC	32
7. Contribution Vie Étudiante et de Campus	33
8. Enveloppe 2019-2020 pour les bourses ISITE-BFC et l'EUR EIPHI-BFC	35
9. Convention de reversement Pôle Santé Publique.....	36
10. Bilan des actions internationales années 2018-2019.....	37
11. Bilan des actions entrepreneuriat étudiant et perspectives	43
12. Concours « Initiative au féminin » : vote du prix.....	48
13. Présentation du projet MUE et du projet Pôles pilotes de formation des enseignants et de recherche pour l'éducation (PPFERE), action Territoires d'innovation pédagogique (TIP).....	49
14. Demande subvention Région : Nuit des Chercheurs 2019.....	56
15. Dates des Conseils d'administration d'UBFC pour l'année 2019-2020.....	57

*(La séance est ouverte à 14 h 09 sous la présidence de M. Luc JOHANN,
Administrateur provisoire de la ComUE UBFC)*

- : - : - : - : - : - : -

M. Johann. - Bonjour à tous. Je vous propose de commencer. On attendait un peu à cause d'un problème de quorum. Si tous les comptes sont faits, il va nous manquer une personne pour le BR. Le quorum physique obligatoire est à 23 ; on sera 22. Une personne a loupé son train. On a donc attendu ce qu'on pouvait et il va nous manquer une personne, c'est-à-dire qu'on ne pourra pas faire le budget rectificatif. C'est pour cela qu'on attendait. Ce n'est donc pas la peine que je le présente. Il faut reconduire le CA, le reconvoquer dans une semaine. C'est la raison pour laquelle j'attendais. Il est vrai que si on avait été un de plus, cela aurait été pas mal.

Il y a une grosse série de points à l'ordre du jour. En point préliminaire, le but est de faire une présentation sur l'avancée de notre dossier et la suite du plan d'action qu'on vit au jour le jour – vous vous en doutez –, y compris aujourd'hui parce que des choses vont être distribuées ce jour.

L'avantage du CA par rapport au CAC est que quand j'ai vu le CA la dernière fois, j'avais été reçu par le Cabinet et je pense que nous avons déjà fait une réunion avec l'ANR. Historiquement, nous en sommes donc là.

J'étais en attente du courrier de la Ministre, cosigné par le SGPI. Ce n'est pas que de la Ministre. C'est un courrier cosigné par la Ministre et le SGPI, ce qui explique les délais puisqu'il fallait d'abord que la lettre soit rédigée. Le courrier qui nous a été annoncé au mois d'avril a aussi été modifié suite aux échanges que nous avons eus en séance. Vous allez l'avoir.

En fait, ce n'est pas un courrier lambda ; c'est un courrier qui m'est adressé, donc à Luc Johann, administrateur provisoire, et qui tient compte des discussions que nous avons eues au mois d'avril avec le Cabinet et le SGPI. C'est un courrier qui n'était donc pas rédigé avant. On est d'accord sur le fait qu'il a été préparé un peu avant, mais il a été modifié suite aux échanges que nous avons eus avec le cabinet et le SGPI en avril.

Là-dessus, on nous avait fortement recommandé d'aller discuter avec l'ANR ou le SGPI. À l'époque, le SGPI et l'ANR s'étaient mis d'accord pour que l'ANR nous reçoive afin de nous indiquer ce qu'on attendait de nous, pas tant ce qu'on attendait de nous que ce que pouvait attendre de nous un jury international, parce que tout tourne autour de cela.

Comme je le dis depuis le début, tout tourne autour des attentes du jury international, l'an prochain. C'est l'objectif. Sachant que, dans la philosophie... C'est ce que je vous avais dit la dernière fois ; j'essaie de me remémorer ce que je vous avais dit. J'espère que je ne me trompe pas de conseil ; je suis quasiment sûr de l'avoir fait au CA. On nous avait dit que ce n'est pas tant de juger le plan d'action que de dire : « aujourd'hui, voilà ce qu'attend le jury international et ce qu'on attend de vous pour y répondre l'an prochain ». Sachant que le ministère ne souhaite pas envoyer au jury international, partout en France – c'est vrai pour nous et pour d'autres –, quelqu'un qui, de toute façon, se fera jeter. Depuis deux ou trois mois, l'esprit est donc celui-là.

Nous sommes donc en attente de ce courrier. J'avais à peu près le contenu début juin. Je suis allé voir le Directeur de Cabinet pour avoir le courrier signé. Il ne l'était pas et le Directeur de Cabinet m'a demandé de ne pas diffuser un courrier qui n'était pas validé par lui et signé par la Ministre. Je savais donc à peu près le contenu ; je n'ai pas eu de grosse surprise. On a toujours des doutes. Jusqu'à ce que je le reçoive il y a deux jours, je n'étais pas sûr à 100 % de ce qu'on pouvait mettre dans le courrier.

De toute façon, le courrier n'étant pas validé par le Cabinet et la Ministre, je ne l'ai pas diffusé puisque c'est ce qui m'a été demandé.

On travaille donc, à l'échelle de l'établissement, dans l'idée de voir comment on va pouvoir répondre à cette demande sachant qu'au début, on pensait que ce serait fin juin, mais le courrier n'arrivant pas, on s'est dit qu'au mieux, on allait nous demander quelque chose pour fin juillet.

C'était donc à peu près l'état des choses jusqu'à ce courrier que j'ai reçu mardi. Il est daté du 21 juin. Il est arrivé ici le 1^{er} juillet. Je l'ai eu en venant à une réunion de travail ici. Il a été validé au courrier le 1^{er} et on l'a eu le 2. Le courrier dont je vous parle vient donc d'arriver.

Comme c'est un courrier qui m'est adressé personnellement, y compris dans le texte, j'ai demandé au Cabinet si je pouvais le diffuser. Après un échange, le Cabinet a validé ma demande ce matin. Vous ne l'avez donc pas eu avant parce que jusqu'à ce matin, je ne savais pas si le Cabinet était d'accord pour que je diffuse un courrier qu'il m'avait adressé. J'ai demandé en disant qu'il serait bien que je l'aie au CA, car on me fait tellement de procès que c'était plus simple, pour moi, d'avoir le courrier pour faire une explication de texte en séance. Vu la contenance du courrier qui pose des questions précises et techniques, il était mieux de pouvoir le donner en séance afin de faire une explication de texte parce qu'un courrier comme celui-là, sans explication, est incompréhensible ; on ne voit pas le contexte dans lequel il est fait.

Je vous propose de le regarder. Je ne vous l'ai pas donné avant, sinon vous l'auriez lu pendant que je vous parlais. On va donc vous le distribuer. Je suis prof ; c'est le défaut d'un prof. Quand vous rendez les copies, il n'y en a pas un qui vous écoute. Là, au moins, je suis sûr que vous m'avez écouté. Après, vous ne m'écouteriez plus, mais au moins, je suis sûr que vous m'avez écouté jusque-là.

J'essaie d'être le plus transparent possible parce qu'on m'accuse parfois de ne pas l'être. Je vous dis donc exactement pourquoi vous ne l'avez pas eu avant, l'évaluation que j'ai attendue, etc. Je préfère effectivement – et c'est mieux pour moi et évidemment pour vous – que vous l'ayez et que je puisse en discuter plutôt que de parler dans le vide et d'entendre : « vous avez des infos, vous nous les cachez » puisque ce n'est pas le but.

Le but est de savoir comment nous allons répondre sachant que – je vous l'avais dit à l'époque – le Cabinet nous a bien dit qu'on ne passait pas en conseil. Je lui ai dit qu'avec les délais qu'il nous donnait, on n'arriverait plus à le passer en conseil. Nous allons donc faire une réponse qui ne passera pas dans les conseils – nous le savons –, mais qui est dans le cadre du plan d'action. C'est bien clair. C'est quelque chose que je n'arrive pas à faire passer ou à faire comprendre.

Ce qu'on nous demande, c'est dans le cadre du plan d'action que nous avons validé au mois de mars. Il ne s'agit pas d'inventer quelque chose qui n'est pas dans le plan d'action. C'est dans le cadre du plan d'action, peut-être sur la forme. Rappelez-vous que nous avons beaucoup discuté des statuts. Là, on ne parle pas de statuts. Ce n'est plus la question des statuts. On verra cela en commission, comme on l'a dit, cet automne. Si nous devons les bouger, nous ferons une commission et nous en parlerons. Là, ce n'est pas un problème de statuts. On est vraiment dans le contenu sur un attendu de ce que le ministère et le SGPI attendent de quelqu'un qui va présenter I-Site devant le jury international.

Pourquoi vous dis-je que ce courrier nécessite une explication de texte ? Le départ vous rappelle des choses assez classiques. Il dit tout de même que l'État me renouvelle sa confiance. C'est toujours bon d'entendre que l'État renouvelle sa confiance. Cela veut dire qu'au moins le Gouvernement me renouvelle sa confiance. S'il ne l'écrivait pas, je ne serais plus là pour vous le dire. Ce n'est pas ce qui est important.

Ce qui est important, c'est ce que je vous dis depuis plusieurs mois. Ce sont les attendus du jury international pour une université fédérale. C'est une convergence vers le modèle de Cambridge. On l'a annoncé. On n'a pas dit qu'on allait faire le modèle Cambridge. Là aussi, je pèse mes mots. Par expérience et pour avoir fait des erreurs de

communication dans le passé, je pèse bien mes mots. Le but n'est pas de dire : « vous faites Cambridge ». Le but, c'est : « vous avez cité un modèle qui est Cambridge, dont vous avez parlé de convergences. Voilà ce que c'est le modèle de Cambridge. En quoi vous convergez vers le modèle Cambridge ? »

Je résume, mais à peu de chose près – vous regarderez, vous lirez et ferez votre analyse – vous verrez qu'à peu près tout tourne autour de cela. C'est-à-dire que c'est une université fédérale qui a un pouvoir et un certain nombre de choses à assumer. Le modèle de Cambridge est assez intéressant et la convergence vers ce modèle est quelque chose qui a probablement marqué les esprits.

À côté de cela, pour bien comprendre le détail du détail, il y a une annexe. Je n'étais pas sûr qu'on l'aurait. Ce n'était pas évident. Dans cette annexe, on nous explique, au niveau de l'ANR, ce que peut être un attendu du jury international. Le jury international ne nous dit pas que nous devons faire telle ou telle chose. Mais l'ANR connaissant bien un attendu du jury international sur l'université cible, elle nous a écrit – et j'estime que c'est pour nous aider –, noir sur blanc, le niveau d'attendu que cela peut être ce qui nous est demandé pour l'an prochain afin que nous ne soyons pas surpris. Ce n'est pas la peine d'arriver l'an prochain et de nous rendre compte qu'il y a quatre ou cinq cases que nous n'avons pas cochées.

C'est pour cette raison que j'ai dit que cela nécessitait une explication de texte. Si on ne vous dit pas dans quel esprit cela a été écrit, on ne sait pas trop pourquoi on nous met en annexe le modèle de Cambridge. C'est la discussion que nous avons eue avec le Cabinet et le SGPI en avril. On a discuté durant deux heures sur les modèles, les attendus de l'université fédérale, etc. Au bout d'un moment, on nous a dit : « on va vous l'écrire ». Ainsi, c'est simple, clair, il n'y a pas de surprise et ce n'est pas une obligation. C'est : « voilà, vu du SGPI et de l'ANR, ce que peut être un attendu sur une université fédérale modèle Cambridge vers lequel vous pensez converger. » On n'a pas dit qu'on allait faire le modèle Cambridge, mais en tout cas, si on parle de convergence, voilà à quoi, pour nous, correspond le modèle Cambridge. On n'est pas en train de faire un modèle anglo-saxon ou quoi que ce soit, mais quand on parle d'université fédérale, voilà à quoi il faut s'attendre comme questions.

À un moment donné, dans notre plan d'action, on a clairement dit que dans ce qu'on allait leur écrire, il y avait beaucoup de formes, de reformulations et de choses qu'il faut sortir et extraire du plan d'action et mettre en avant. Dans les 30 ou 40 pages qu'on avait sur le plan d'action, un certain nombre d'éléments étaient complètement noyés.

En parallèle, on a demandé à Alain Dereux de reprendre le plan d'action, de regarder ce qu'était le modèle Cambridge et de regarder, parmi nos indicateurs, comment répondre à ces questions. C'est-à-dire aujourd'hui, on fait cela, donc quels sont les indicateurs ? Vous voyez, il y a plein d'éléments.

Puis il y a aussi un point auquel il faudra forcément répondre. On est en train d'y travailler, ce n'est pas fini. À chaque fois, on me demande où on en est. Avec les chefs d'établissement, on se voit de temps en temps et on essaie de répondre, mais on n'a pas fini. Il y a aussi de la forme, c'est comment écrire, réaffirmer que nous sommes une université. Probablement que dans le plan d'action, c'est quelque chose qui est noyé dans l'ensemble. Il s'agit donc de rappeler que nous sommes une université et rappeler nos points forts. J'en ai quelques-uns parmi les pistes auxquelles nous sommes en train de réfléchir, il s'agit de rappeler des choses simples : « qu'est-ce qu'une université ? », « qu'est-ce qu'on fait aujourd'hui ? ».

Par rapport à toutes les Comue qu'il y a en France – et je pense que je les connais à peu près toutes –, on est tout de même un modèle très particulier. On voit bien qu'on n'est pas une Comue lambda. On est beaucoup plus intégré. Je connais des dossiers qui ne sont pas aussi intégrés en établissement expérimental.

Il s'agit donc de rappeler des choses simples. Je vous dis cela parce que ce sont 10 points forts qu'on essaie de ressortir. Ce sont des exemples de réponses que j'essaie

de vous dire à l'instant T, ce que nous avons essayé de mettre en forme mardi :

- C'est une université fédérale Bourgogne Franche-Comté qui délivre le doctorat et l'HDR. C'est le seul établissement à le faire à l'échelle du site. Il n'y en a pas beaucoup en France. Je vous mets au défi d'en trouver.
- Elle dispose et arbitre le budget annuel des laboratoires de recherche à l'échelle de la Bourgogne-Franche-Comté. C'est un marqueur très fort d'université. Vous avez le doctorat, vous avez l'HDR, vous délivrez le budget recherche.
- Elle porte les projets contrat de recherche I-Site, PIA, contrat H2020, ANR, certains contrats FEDER.
- Elle propose le profil recherche des postes d'enseignant-chercheur à l'échelle du site et met en place les commissions d'experts disciplinaires qui proposent les comités de sélection pour le recrutement des enseignants-chercheurs.
- Elle recrute les doctorants, post-doctorants, *Tenure track* et le personnel administratif et technique.
- Elle est l'interlocutrice unique d'organisme de recherche (CNRS). Cela a été acté. On a signé. C'est en cours avec l'INRA qui s'alignera probablement sur le CNRS.
- Elle a une signature commune unique. C'est déjà fait ; c'est réalisé à 70 % et nous avons les indicateurs.
- Elle porte l'entrepreneuriat étudiant à l'échelle BFC.
- Elle dispose de dispositifs et de points de valorisation communs aux établissements (SATT, DECA BFC, donc sur l'incubateur), une FCS qui peut aussi très bien être utilisée.
- Elle dispose de fonds de mutualisation créés et abondés par les établissements visant à l'harmonisation des systèmes d'information.

Voilà les 10 points forts qui, selon nous, sont des points justifiant que nous sommes une université de recherche. Tout cela est dans le plan d'action. C'est dedans ; c'est écrit. Rien n'est inventé. Il est vrai que dessus, on avance aussi, mais c'est le plan d'action. On voit donc bien qu'à un moment donné, l'un de nos premiers boulots est de faire ressortir les marqueurs forts d'Université Bourgogne Franche-Comté.

Après, on a aussi demandé aux DGS de voir comment on pourrait essayer de trouver des solutions de fonctionnement. Vous savez que les personnels y sont très sensibles. C'est la montée en puissance de l'université de Bourgogne Franche-Comté, ce qui veut dire, derrière, que l'on doit pouvoir supporter la charge. Actuellement, nous avons demandé aux chefs d'établissement et aux DGS de voir comment on pourrait répondre et arriver à prouver au ministère et au SGPI que l'établissement sera en mesure, avec les établissements qui le composent, de répondre à la charge sur les services.

Nous avons commencé à le faire sur la recherche à notre échelle. J'ai donné une délégation qu'il n'y avait pas avant afin que les équipes puissent engager, au niveau des UMR. Aujourd'hui, les responsables administratifs peuvent donc engager.

Nous essayons donc déjà, aujourd'hui, point par point, d'organiser la fluidité du dispositif. Bientôt, un agent comptable travaillera pour nous, mais il faut aller au-delà. Je pense qu'il faut arriver à prouver au SGPI et au ministère que, demain, nous serons en capacité et les établissements s'engageront à ce que toute la charge soit portée. Là aussi, il y a donc un travail à faire en parallèle sur le fonctionnement. Il faudra probablement également écrire la manière dont on devra garantir qu'une décision qui est engagée et qui aura été préparée par l'ensemble des membres sera appliquée. Ça, c'est aussi trouver des solutions. Tout n'est pas fait.

Là, je m'adresse à la communauté. Vous avez le courrier. Je n'arriverai pas à vous solliciter avant. Comme je vous l'ai déjà dit la dernière fois, si vous voulez faire une remontée, si vous avez des idées, il faut que ce soit court, mais si vous estimez qu'il y a des choses ou quelques pistes, envoyez-les. Faites-moi des propositions si vous avez des choses, des pistes auxquelles nous n'aurions pas pensé.

L'enjeu, aujourd'hui, c'est comment on fait pour répondre à ce qui est écrit quand on n'est pas un établissement fusionné ?

Je peux vous garantir que c'est un sacré challenge. Je le dis clairement parce que c'est un casse-tête. C'est pour cela que je vous dis que l'on va converger vers quelque chose. Aujourd'hui, on s'engage au maximum. Si, demain, les établissements devaient aller plus loin que ce qu'ils ont fait ou validé dans le plan d'action, ce sera voté dans les établissements et chez nous. C'est-à-dire que si une décision nous engageait, elle passerait en conseil. Je le dis, mais cela paraît évident. Il est évident qu'une décision importante et structurelle, qui est du ressort d'un conseil d'administration, sera validée dans les établissements et chez nous. Je dis cela parce qu'après, on va me dire – et j'ai déjà ce discours : « vous nous mettez le couteau sous la gorge, nous n'avons pas le choix », etc. Si, nous avons le choix de tout.

On propose des solutions et c'est le travail d'un exécutif que de proposer mais, après, on vote. Mais on est là pour proposer les choses, il faut bien les faire. Et aujourd'hui, je ne vous cache pas que c'est un casse-tête. On a beaucoup avancé. Je reste optimiste. Évidemment, je me fais tailler en pièces. J'ai dit cela la dernière fois et les foudres du ciel me sont tombées dessus en disant que j'avais fait cela avec légèreté, désinvolture, etc. Je ne vous dis pas ce que j'ai pris, mais j'ai pris ma dose !

Non, rien n'est léger. C'est très dur. On y travaille tout le temps. J'y passe des heures. Répondre, sans être un établissement fusionné, à quelque chose qui n'existe pas en France, ce n'est pas facile.

Je ne vois pas une Comue en France qui va aussi loin que ce qu'on fait aujourd'hui. Je ne vous parle pas de ce qu'on pourrait faire demain. Je n'en vois pas. Je n'en connais pas une en France. Mais notre but, ce n'est pas ça, ce n'est pas de dire qu'on est mieux qu'ailleurs. Notre but, c'est que, demain, le jury dise que nous sommes une université fédérale et qu'il nous reconnaisse comme cela.

J'ai été un peu long, ce qui vous a donné le temps de lire le texte et de le digérer, comme il m'a fallu du temps pour le digérer, je pense que les chefs d'établissement aussi. Je voulais vous refaire un peu l'historique, vous dire dans quel état d'esprit je suis aujourd'hui, sachant que je pense toujours que l'on peut s'en sortir, qu'on sera vu avec bienveillance au ministère et que, quoi qu'il arrive, tout cela est fait pour que l'on puisse passer le jury international l'an prochain quoi qu'il arrive.

Il est sain qu'on nous pose ces questions aujourd'hui. Imaginez qu'on nous les pose six mois avant et qu'on n'ait pas le temps de réagir. Il y a des questions qui sont difficiles et il est bien que nous les ayons un an avant.

Je vous passe la parole. J'ai fait ce que j'ai jugé le plus sincère et transparent. Je laisse maintenant la parole au conseil d'administration. C'est évidemment un point d'information, un gros point d'information. C'est assez lourd. On savait que je le ferais. Je vous laisserai donc le temps qu'il faut pour réagir.

Merci de votre écoute.

Mme Privé. - Je ne pense pas être dans la ligne que vous attendez, Monsieur Johann, dans mon intervention. Après lecture de cette lettre, sur les grandes parties, ce sont de gros changements qui sont attendus, beaucoup de travail va attendre la communauté.

Vous venez de parler sous un signe très rassembleur, très convergent, etc. Cependant, comprenez que la convergence et la confiance qu'il a pu y avoir à votre arrivée ont été un petit peu abîmées – "un petit peu" étant un euphémisme – vu que la communauté a été écartée du projet, du plan d'action ainsi que de toutes les choses qui ont été faites avec le ministère. Je vous entends déjà me dire : « non, c'est faux, nous vous avons tenu au courant ». Justement, le problème est là. Nous avons seulement été tenus au courant et non pas intégrés aux discussions autant que le voulait la communauté.

On peut aussi voir dans cette lettre que beaucoup d'objectifs ont été revus à la hausse. On parle notamment du modèle de Cambridge. Pour cela, nous pensons aussi qu'il est essentiel d'intégrer la communauté, même si vous avez dit que vous alliez bien évidemment la consulter.

Cependant, je tiens à revenir et insister sur ce point puisque, selon nous, ces derniers mois, la communauté n'a pas assez été intégrée, voire pas du tout.

Vous parlez beaucoup du travail qui a été fait avec les chefs d'établissement. Là, on voit aussi un énorme souci et je pense que je ne suis pas la seule à le souligner. Vous avez en effet énormément consulté les chefs d'établissement et les vice-présidents en – toujours selon nous – mettant la communauté de côté. C'est quelque chose qui a beaucoup blessé la communauté et qui a été dit de nombreuses fois dans ce conseil d'administration. Je demande donc, encore une fois, où a été la place de la communauté ces derniers mois ?

Des questions très techniques sont en effet abordées dans cette lettre.

Selon nous, le travail a été très opaque durant ces derniers mois. On arrive devant cette lettre qui nous donne des recommandations pour les mois prochains – comme vous le dites – en ne sachant par quel côté aborder le travail, avec des choses qui vont être très lourdes. Bien évidemment, on espère que la communauté va être intégrée, que les choses vont être faites et que l'ensemble des membres va être intégré, ce qui, pour le moment, n'a pas été fait.

Voilà, il y a beaucoup de questionnements pour l'avenir et des choses qui n'ont pas été faites, mais qui – je l'espère – seront faites à l'avenir. Cela fait six mois que nous attendons d'être consultés et que nous vous avons alerté sur la situation qui était celle de la Comue avant, mais nous n'avons pas l'impression d'avoir eu la réponse que nous attendions. J'espère que les responsabilités seront prises à partir de maintenant et que la communauté pourra avoir ses réponses et sa place au sein du travail qui va être fait sur le plan d'action.

M. Johann.- Le plan d'action, nous l'avons voté. On ne parle pas de refaire un plan d'action. Je vous parle de préciser ce qu'il y a dedans.

J'ai beaucoup de respect pour les uns et les autres, mais quand le ministère convoque Luc Johann, il convoque Luc Johann, quand il convoque Luc Johann et le chef d'établissement, il convoque Luc Johann et les chefs d'établissement, il ne convoque pas les administrateurs. C'est aussi de notre responsabilité de représenter. Et c'est tout.

J'ai eu une réunion avec le Cabinet et j'ai référé immédiatement au CA. Vous savez en temps réel tout ce qui se passe, tout. Je vous ai dit que, mardi, on avait fait une réunion sur les 10 points que je vous ai lus ; je vous ai lu un truc qu'on a fait mardi. On ne peut donc pas dire que je ne tiens pas la communauté au courant. Je la tiens au courant en permanence. J'ai tout de même le sentiment de vous tenir au courant et je le fais au mieux. Il n'y a rien d'autre.

C'est le Cabinet qui nous a dit d'aller voir l'ANR. C'est tout. Le Cabinet ne m'a pas dit d'aller voir l'ANR avec les membres du conseil d'administration.

Mme Carroger.- Je ne sais pas si c'est le sujet. Le sujet, c'est que de manière très praticopraticque, il faut répondre à ce courrier dans un délai court, d'après ce que j'ai compris,

Finalement, quand on le lit - je l'ai vite lu -, ce sont des questions/réponses. De ce que je comprends, on nous reproche que ce qu'on a fait était un peu *light* et qu'il n'y avait pas suffisamment d'éléments de preuve. Mais j'ai envie de dire que soit on a des éléments de preuve et on les apporte, soit on ne les a pas et on est largement plus en difficulté.

Après, quand on regarde toute la liste des parts de ressources humaines, soit le travail a déjà été fait et, à ce moment-là, vous avez vite la réponse. Si ces questions-là,

sur le fond, n'ont pas été bien travaillées, il faudra effectivement prendre ces deux mois pour arriver à rendre sa réponse au ministère.

M. Johann.- Oui.

Mme Peyron.- Je continue sur les questions qu'on se pose et sur l'évolution possible. Vous avez dit, et c'est vrai, qu'il y a eu un vote sur le plan d'action. Concrètement, il n'y a pas une ligne du plan d'action que nous avons discutée, où nous avons pu, par exemple, modifier une orientation du plan d'action quand les administrateurs n'étaient pas d'accord. Le plan d'action a été bouclé dans les discussions avec le conseil des membres et soit on le votait, soit on ne le votait pas. C'est ce qui nous a été proposé : « soit vous êtes d'accord, soit vous ne l'êtes pas ».

M. Johann.- Il n'y a que sur les statuts où vous n'étiez pas d'accord et nous l'avons modifié. Vous n'avez discuté que des statuts et la modification proposée en séance a été acceptée et votée. On n'a rien discuté du reste. Vous ne m'avez pas dit qu'il ne fallait pas que les crédits...

Mme Peyron.- L'histoire des statuts a été discutée avant. Cela n'a pas été modifié en séance. Cela a été modifié suite au congrès.

M. Johann.- Nous avons fait une modification au congrès suite aux discussions. Si, je peux le prouver.

Mme Privé.- A été voté un texte...

M. Johann.- Non, j'ai fait une modification suite à ce qui a été présenté au congrès. On a proposé quelque chose de modifié.

Ensuite, au conseil d'administration, ici, pour le vote du plan d'action, vous avez demandé, dans une motion, que ne soient modifiés les statuts que si la communauté était impliquée et qu'il fallait une commission. On a dit oui.

Mme Peyron.- C'est pour assurer quelque chose par rapport à cela.

M. Johann.- Oui et on l'a fait, mais c'est le seul point qui a été discuté. On n'a pas discuté sur l'intérieur du plan d'action. La dernière fois, au CAC, lorsque j'ai bien été attaqué, les gens ne m'ont d'ailleurs pas dit qu'ils ne voulaient pas que le budget recherche soit au niveau la Comue, etc. C'est ça, le plan d'action. Les 10 points forts sont des choses écrites dans le plan d'action et personne, personne ne les a discutés depuis six mois.

Mme Peyron.- Oui, sauf que maintenant, si je reprends les questions pour avancer dans le plan d'action et dans ce que nous demande le ministère, quand, par exemple, il nous dit : « affirmer l'autorité et la responsabilité du Président d'UBFC en matière de » et ainsi de suite, on sait bien qu'on repart dans la légitimité, qui est légitime pour décider de qui et de quoi. Cela fait deux ans qu'on tourne autour de cela et qu'on n'y arrive pas.

On est donc reparti sur des choses de fond du style : est-ce qu'on fait une université fédérale ? Est-ce qu'on fait une université confédérale ? De quelle façon et comment cela peut-il fonctionner ? C'est un sacré boulot et là, je ne suis pas sûre que ce que pense le conseil des membres d'un côté et ce que pense le CA de l'autre côté va forcément aller dans le même sens.

M. Trichard-Comparot.- Bonjour à toutes et tous.

Dans les remarques que j'ai notées, juste pour le débat, j'aimerais tout de même qu'on définisse un peu - et peut-être qu'on n'utilise pas toujours le même vocabulaire - ce qu'on entend par communauté. La communauté, c'est un peu comme quand on parle de démocratie participative ou de choses comme cela, cela devient un peu « tarte à la crème » et, finalement, il est parfois bon de rappeler ce que cela veut dire.

Quand vous dites : « se tourner vers la communauté », est-ce que c'est se tourner vers les élus, les membres des conseils d'UBFC ? Auquel cas cela veut dire quelque chose de très précis. Est-ce que la communauté, c'est la communauté de l'ensemble des établissements ? Auquel cas, je rappelle que les chefs d'établissement ne sont pas nommés. Ils sont donc bien élus, ils représentent bien leur communauté respective et, à ce titre, chaque communauté de chaque établissement est elle-même consultée à travers ses instances et chaque chef d'établissement fait un retour auprès des instances sur ce qui se passe en séminaire ou dans les discussions du conseil des membres. Les représentants des établissements au sein du conseil d'administration d'UBFC ou même du CAC sont eux-mêmes choisis par les instances de leur établissement.

En l'occurrence, pour l'uB, c'est le cas. J'ai été nommé après proposition du Président mais par le conseil d'administration de l'uB qui, lui-même, est - me semble-t-il - tout à fait légitime puisqu'élu.

Quand on dit « communauté », les personnes extérieures en sont-elles membres ou pas ?

C'est important parce que quand on dit « communauté », pour moi, on est tous cette communauté : les personnalités extérieures qui ne sont pas forcément élus puisqu'elles le sont par les statuts, les représentants d'établissement, les chefs d'établissement, chacun avec une légitimité différente, ainsi que les élus avec une option directe par les membres de leur communauté dans leurs fonctions respectives.

Il est donc important qu'on ne mélange pas « communauté » et « communauté ». Je pense qu'on est tous la communauté et que l'on cherche tous à essayer, ensemble, de trouver une réponse à quelque chose de compliqué. Tu l'as d'ailleurs dit très justement.

Sur ce territoire, on a voulu, peut-être pas tous collectivement, répondre à une situation simple qui est : « est-ce que sur le territoire de Bourgogne-Franche-Comté... » Et là, quelles que soient nos opinions sur la façon de le faire, notre réponse à tous a toujours été de dire : « comment fait-on pour maintenir l'excellence sur ce territoire tout en permettant à n'importe quel étudiant d'obtenir la possibilité d'avoir accès à l'ensemble de notre offre de formation sur ce territoire ? » On sait en effet qu'à long terme, ce n'est pas notre choix mais celui qu'a fait le pays, il y a donc une massification qui existe. Et si on veut garder cette pluridisciplinarité sur notre territoire pour ces jeunes, tout en maintenant une excellence parce qu'on en a besoin pour l'économie et nos territoires, le modèle qu'on a choisi est un modèle particulier, c'est-à-dire celui de faire une université fédérale.

« Fédérale / Confédérale », je ne sais pas ce que cela veut dire au final, parce qu'à partir du moment où on décide qu'un certain nombre de choses seront confiées directement à UBFC, comme le doctorat... Et je vous signale que nous sommes les seuls, en France - et on peut me chercher tous les sites que l'on veut - à avoir transféré le doctorat. Il n'est pas coordonné ou autre, non, le doctorat est à UBFC et il n'y a que ce conseil d'administration qui peut désormais décider sur le doctorat. Mais le conseil d'administration et les élus de ce conseil d'administration n'ont pas vocation à pouvoir décider sur l'ensemble du reste des décisions qui sont encore de compétence des établissements. C'est donc aussi important, quand on parle de légitimité de la communauté, de rappeler que les élus ont aussi une légitimité liée aux compétences qui ont été transférées ou coordonnées à l'établissement. Il est très important que l'on soit attentif à cela parce que c'est l'esprit des statuts qu'on a voulu construire.

L'administrateur provisoire l'a dit, ce que l'on recherche collectivement, peut-être pas toujours avec la même façon de le dire, peut-être en y mettant trop d'émotion, les uns

et les autres et je prends toute ma part, mais nous avons la responsabilité collective de réussir trouver un positionnement nous permettant, tout en cherchant à mettre en place un système fédéral, tout en cherchant à faire en sorte... Je repense toujours aux histoires de mise à disposition. On a des collègues qui n'ont jamais voulu de mise à disposition. On ne peut pas leur mettre un pistolet sur la tempe, il nous faut trouver d'autres moyens plus intelligents, plus innovants et plus importants pour que, malgré tout, le Président d'UBFC, son administrateur provisoire aujourd'hui, puisse être sûr qu'aucun chef d'établissement ne puisse dire « non » quand il appelle un service juridique pour dire, par exemple, qu'il a besoin que l'on travaille sur ce sujet maintenant et pas dans 4 heures. C'est à ces questions que l'on doit répondre et si on y répond, on répondra largement à ce qui nous est demandé.

Quand on nous demande comment on peut obliger un établissement à respecter le fait qu'il va bien donner les crédits récurrents de la recherche, je pense que tous les juristes autour de la table savent très bien qu'à partir du moment où tout le monde a une personnalité morale, cela ne passe que par des conventions. Tant qu'on ne conventionnera pas entre les établissements, on pourra faire tout ce que l'on veut, il n'y aura pas de pistolet sur la tempe disant à l'établissement ce qu'il doit faire. Il faut donc que chaque établissement ait une convention d'objectifs et de moyens avec UBFC précisant les conditions de mise d'exécution en cas de non-respect de la convention. Cela va de soi mais c'est innovant, ce n'est pas un établissement unique, c'est autre chose. C'est quelque chose que l'on doit régler et si on y met toute notre intelligence collective, on y arrivera.

Par contre, il faut peut-être qu'on arrête de se perdre dans des débats qui, très franchement, sont plutôt des débats d'hier que de demain.

Mme Peyron. - Qu'est-ce que représente la légitimité des élus ?

J'ai été élue au CA d'UBFC. UBFC avait un fonctionnement, un objet et une façon. Je savais donc ce à quoi je m'engageais lorsque je suis venue dans le conseil d'administration d'UBFC.

Plusieurs années avant, parce qu'il y avait un certain décalage, on avait présenté à des élus, par exemple les élus de l'uB ou de l'UFC, des programmes sur l'évolution possible de l'uB et de l'UFC qui allaient vers UBFC avec une remise des moyens et tout ce que cela pouvait comporter derrière.

Je connais des gens qui sont à l'uB et à l'UFC et, pour eux, UBFC est un ovni. Donc comment faire pour que ce soit notre communauté ? Il y a des gens qui sont plus concrètement concernés dans cette communauté ou qui se sont plus posés des questions et puis il y en a d'autres, un peu moins. C'est pour cela que ça plaît plus ou moins.

En tout cas, l'objet en venant au CA d'UBFC n'est pas de prendre des décisions sur ce qui doit être fait par l'université de Bourgogne, c'est : comment s'organise et fonctionne UBFC ?

Ce qu'on a dit depuis très longtemps et ce qu'on a ressenti - c'est mon expérience en tant qu'administrateur dans ce conseil d'administration d'UBFC -, c'est qu'il y a toujours eu énormément de difficultés dans le fait de faire avancer et de faire des choix politiques. Par exemple, avoir de grandes orientations sur le budget et les choses que l'on pouvait mettre en place parce que, derrière, il y avait une très forte orientation et présence du conseil des membres qui organisait un peu les choses sans que l'on sache vraiment ce qui était dit. Chaque fois que l'on prenait une décision, cela avait en fait été discuté avant par le conseil des membres et on ne savait pas ce qui avait été discuté parce que nous n'avons pas accès à leurs délibérations, etc. Et on nous demandait, en conseil d'administration, de voter ce qui avait été décidé. Pour moi, ce n'est pas un fonctionnement pleinement démocratique qui fait que j'ai un intérêt à venir, à discuter, à apporter ma part et à dire qu'il faut faire attention à tel truc ou que je préférerais qu'on aille plutôt dans un autre sens.

Là, je pense qu'on occulte plein de fois des choses en se disant qu'on va y arriver. On nous demande de déléguer encore plus de choses au niveau d'UBFC, notamment des moyens et des postes, que ce soient des mises à disposition ou pas. Quelle que soit la façon de faire, je suppose que le ministère ne va pas nous accorder 200 postes administratifs pour faire fonctionner UBFC et qu'on va devoir faire avec les moyens que nous avons. Ce qui veut donc forcément dire que l'on va prendre des gens qui travaillaient avec Pierre pour les faire travailler avec Paul.

M. Johann. - Je vais tout de même préciser parce que, tout à l'heure, la Directrice posait la question. En tant qu'administrateur provisoire, en toute transparence, je ne peux pas faire grossir la Comue. Et je crois que ce n'est pas l'intérêt. Le but est que les établissements travaillent pour la Comue.

Pour moi – mais je pense que je ne suis pas le seul –, aujourd'hui, chaque établissement doit consacrer une partie... pas forcément des ETP et des personnes, mais il faut acter que chaque membre de la Comue contribue au fonctionnement avec tant d'ETP, sans mettre des personnes. Point. C'est cela. C'est ce que je vais proposer. Ce n'est pas forcément du détachement. Par exemple, quand vous avez une fiche de poste, quand vous avez un service financier, il doit être écrit que vous êtes dans une université fédérale et qu'il y a une partie de votre travail naturel pour l'université fédérale. C'est ce que je propose. Je ne suis pas forcément en train de détacher des personnes, ce qui est très difficile. Je ne peux pas les forcer.

Cependant, si l'ensemble de la communauté veut une université fédérale, il faut que l'ensemble de ses membres mettent dans les fiches de poste qu'ils travaillent en partie pour elle. C'est ce que l'on pense. On pense qu'il faut, quasiment université par université, fonction par fonction, dire que x % doivent être faits là et, après, il faut s'organiser pour que ce soit fait.

Aujourd'hui, il faut fonctionner au jour le jour, parce que les gens ont l'impression qu'on s'amuse. Il m'est arrivé récemment de me retourner vers une université en disant que j'étais en difficulté sur le système d'information et qu'il fallait immédiatement m'aider. Pourquoi m'a-t-on aidé immédiatement ? Je vais vous poser quelque chose de simple qui n'existe pas depuis longtemps : la confiance. C'est-à-dire qu'aujourd'hui, je travaille avec les chefs d'établissement, je ne prends pas de décision sans eux. Cela fait bondir tout le monde, mais ma conception, c'est que c'est l'affaire de tous, on décide donc ensemble. Mais quand je leur demande quelque chose en contrepartie, il faut qu'ils le fassent et c'est ce qui arrive. Depuis que je suis administrateur provisoire, chaque fois que j'ai demandé à un établissement de me venir en aide, ils l'ont fait. Pourquoi ? Parce qu'ils ont confiance.

Tout était donc basé sur le fait qu'il n'y ait pas la Comue d'un côté et les établissements de l'autre. C'est un ensemble. C'est cela, la différence. Depuis le départ, on est confronté à cela, c'est-à-dire qu'on imagine que la Comue vit sa vie et que les établissements vivent la leur. Non ! On est tous là-dessus.

À un moment donné, il y a le conseil ici. Tous les points que vous avez à l'ordre du jour sont de votre responsabilité, ce n'est pas de celle des autres. Il y a des choses qui relèvent de votre propre décision. Si vous bloquez, vous bloquez et on n'en parle plus, c'est fini ! Là, le pouvoir est fort.

Après, il y a la communauté et comment je la fais fonctionner. Il n'empêche qu'aujourd'hui, si j'arrive à avoir de l'aide, c'est uniquement parce que les chefs d'établissement me font confiance et que, derrière, quand je leur dis qu'il faut que ce soit fait, c'est fait. Et ceci sur plein d'autres trucs. Je vous ai parlé des systèmes d'information, une autre fois c'était sur les RI, une autre fois, j'avais besoin d'un juriste. Vous imaginez que je demande de l'aide, qu'on me dise « fin de non-recevoir », que cela met trois semaines et que je sois bloqué !

Madame Bourhis a passé son temps, en arrivant, à débloquer sur la recherche. Les gens ont fait des efforts considérables dans les établissements. Je ne parle pas de

nous. Ils ont fait des efforts parce que j'ai délégué. Tout cela fonctionne parce qu'il y a eu de la confiance. On ne peut pas imaginer une seconde que je sois en opposition avec un chef d'établissement. Le but est de les convaincre que c'est l'affaire de tous et de leur communauté. Quand, dans les fiches de postes de l'UFC ou de l'uB, il est acté qu'il y a une partie de travail pour UBFC, c'est une partie du travail pour UBFC.

C'est le cas de l'agent comptable. Dans la feuille de poste de l'agent comptable qui a été recruté à l'uB, il y a « UBFC ». C'est ce vers quoi il faut aller. Le but n'est pas de dire que demain, il faut 50 personnes à UBFC. Vous voyez ce que je veux dire ? Ce n'est pas cela.

Converger vers un modèle fédéral, pour moi, c'est que ce tous les établissements sont UBFC. Il le faut. Si ce n'est pas bien formalisé, il faut que ce soit bien formalisé. Si ce n'est pas bien fait dans les actes, il faut que ce soit bien fait dans les actes. C'est l'objectif et je n'en ai pas d'autres.

Juste une précision pour la discussion. À chaque fois, ici ou au CAC, je consacre une à deux heures sur ces points. Si on me dit que cela, ce n'est pas la transparence de l'échange, je ne comprends rien. Je ne consacrerai pas autant de temps, sans limites, à ces points-là s'ils n'étaient pas jugés importants. C'est tout de même le lieu de débats. Ne sommes-nous pas en train de débattre ?

M. Tatibouët. - Je vais être bref parce que j'ai une extinction de voix.

J'ai trouvé que l'intervention de Sylvain Comparot était un peu datée. Quand on lit le courrier de la Ministre, on attend autre chose d'UBFC, c'est-à-dire un saut en avant, qu'effectivement, comme l'a dit Dominique, le président d'UBFC ait une vraie autorité, ce qui a été mis en échec récemment. Donc quid ? Il va bien falloir prouver, dans les 6 mois, que le président d'UBFC - donc l'administrateur - a une vraie autorité, qu'il n'attend pas que les uns et les autres veuillent bien lui donner quelque chose.

Après, il y a des choses fortes du genre qu'UBFC doit être employeur, qu'elle doit décider des budgets, etc.

M. Johann. - C'est ce que l'on fait pour la recherche. C'est acté dans le plan d'action et cela va être fait. C'est acté. C'est fini.

M. Tatibouët. - Cela va tout de même au-delà du plan d'action.

M. Johann. - Non, c'est repris tel quel. Les postes, les profils, le budget recherche, etc. tout cela est repris dans le plan d'action. Je vous le garantis.

Mme Peyron. - J'ai l'impression que c'est beaucoup plus large.

M. Johann. - Non. De toute façon, il faut le faire, mais c'est écrit dedans. On l'a vérifié.

M. Tatibouët. - Vous avez clairement dit qu'il devait y avoir un établissement, soit cela peut être un établissement fusionné, mais cela ne paraît pas être la volonté générale...

M. Johann. - Ce n'est pas ce qui a été dit.

M. Tatibouët. - Cela peut aussi être un établissement au-dessus ou à côté des autres, mais il me semble qu'il y a tout de même un saut qualitatif qui est demandé, qui ne me semble pas être pris en compte dans la réponse que vous nous avez faite.

M. Johann. - Juste pour vous rassurer, quand je travaille avec les chefs d'établissement, je n'ai pas l'impression d'être une marionnette qu'on manipule. Quelques collègues sont à côté de moi...

M. Tatibouët.- On n'a pas dit cela.

M. Johann.- Non, mais juste pour vous dire que la voix d'UBFC... Ça va, quoi ! Vous n'avez pas à vous inquiéter. Je ne suis pas en train de les supplier pour leur demander quelque chose.

Le but, quand je suis arrivé ici – je vous l'ai dit, car tout le monde me l'a demandé –, était de rétablir la confiance avec les uns et les autres. J'ai du mal à la rétablir avec les conseils, mais pas avec les chefs d'établissement. Ma voix porte, ne vous inquiétez pas, je n'ai pas besoin de les supplier.

L'avantage du fait que les chefs d'établissement aient confiance en moi, c'est que quand je leur dis quelque chose, ils savent que c'est urgentissime. Quand je dis : « attention, aujourd'hui, les labos sont en très grande difficulté. Si on ne fait pas quelque chose, on n'y arrivera pas », je n'ai pas besoin de me mettre à plat ventre pour les supplier. Je ne supplie pas les chefs d'établissement. Donc ça va, j'ai de la personnalité, ne vous inquiétez pas. J'arrive à défendre la position. Un chef d'établissement peut acter qu'en général, je ne suis pas complètement mou. Je ne suis pas une carpette et quand je leur demande quelque chose, ils me croient, c'est tout. On me croit parce qu'on sait que si je le demande, c'est parce qu'on est en difficulté, que j'ai des personnels qui souffrent, que j'ai des labos qui n'arrivent plus à faire passer les commandes, etc. C'est comme cela, étape par étape, qu'on a réussi à en franchir certaines.

L'histoire de la recherche aurait pu être faite avant moi. Il n'y a rien ! Ce n'est pas une histoire de tutelle CNRS ou autre. Rien ! Rien de ce qu'on a fait passer sur la recherche ne pouvait pas être fait avant. Pourquoi est-ce fait ? Parce que tout le monde a compris qu'il fallait le faire : les chefs, nous, les services. Il est vrai que c'est plus simple depuis que Madame Bourhis est arrivée, je le reconnais. Merci. Mais cela aurait pu être fait.

Pourquoi cela n'a pas été fait ? Tout cela, c'est le problème de savoir si on a envie ou non de travailler ensemble, si on estime que l'université fédérale est l'affaire de tous ou si on vit à côté. Ce sont des choses simples.

Je suis juste venu faire tourner la "baraque" et faire en sorte qu'on ait encore de l'espoir d'avoir cet I-Site. Parfois, on me reproche d'être optimiste. Aujourd'hui, je dis que c'est faisable ; je n'ai jamais dit que c'était simple. Ce qui est sûr, c'est qu'à un moment donné, il faut aussi que vous y croyiez.

Mme Motte.- Je ne partage pas l'objet de ce courrier. Pour moi, ce n'est pas une demande de la Ministre de faire ça ou ça. C'est : « vous avez affiché une ambition, comment peut-on vous orienter pour l'atteindre ? »

M. Johann.- C'est cela. C'est pour cette raison que ce n'était pas évident de le "balancer" sans explication. C'est exactement cela. Les gens ne nous disent pas que la Bourgogne-Franche-Comté doit, demain, faire le modèle de Cambridge. Les gens disent : « vous avez un modèle fédéral qui a attiré notre attention, quels sont les indicateurs qui montrent que vous y convergez ? On vous aide. » Il y a le VP recherche de Cambridge, etc. Il y a des gens qui maîtrisent Cambridge. Le jury risque donc de poser des questions précises. Ils nous y préparent.

Je ne pense pas qu'on nous dise, ligne par ligne, qu'il faut faire cela. Mais, à un moment donné, ce qui est sûr, c'est qu'il faudra répondre à tout, même si c'est non ou même si la réponse n'existe pas en France aujourd'hui. Il faut qu'on soit capable de dire double affiliation. Il y a des choses qu'on ne sait pas faire, qui n'existent pas en France. On pourrait le faire pour la recherche. « Montrez que vous êtes une université, que vous avez du personnel », OK : double affiliation. On ne l'a pas, mais on peut dire au jury international que cela n'existe pas aujourd'hui mais que s'il nous la crée, pourquoi pas. Si l'État est prêt à bouger... Il a bien bougé pour les ordonnances. L'ordonnance a créé des choses qui n'existaient pas.

Ce qu'il y a, c'est que l'on doit pouvoir répondre à tout, que ce soit oui ou non, qu'on y converge ou pas, etc., il faut être prêt à n'importe quelle réponse, y compris : « cela n'existe pas mais on serait prêt à le faire ». C'est aussi à cela qu'il faut réfléchir. C'est une réalité et ce que vous avez dit, c'est exactement l'esprit. La Ministre n'a pas écrit cela en disant, point par point, qu'il fallait cocher les cases. Elle a dit : « attention, c'est ce qui peut être dans l'esprit du jury ».

Mme Carroger.- Il y a 6 mois, dans cette même salle, votre prédécesseur a démissionné au motif qu'il n'avait pas les moyens d'accomplir sa tâche et que, finalement, le modèle ne fonctionnait pas parce que la gouvernance ne fonctionnait pas. En tout cas, c'est ce que j'ai compris à l'époque. À tort ou à raison, ce n'est pas le débat et moi, je n'en sais rien.

Aujourd'hui, on nous repose la même question. On nous dit très clairement : « apportez des preuves ». Il ne suffit pas simplement de le dire, parce que c'est facile de dire qu'on s'entend bien et que tout va bien dans le meilleur des mondes. Aujourd'hui, on nous dit : « apportez des preuves comme quoi vous avez effectivement donné l'autorité et la responsabilité au Président d'UBFC pour faire... » et on a la liste. Il faut qu'on apporte les éléments de preuve. Il me semble que ce n'est pas plus compliqué que cela.

Soit ces éléments existent et vous avez des documents, des conventions ou je ne sais quoi qui permettent de dire que la responsabilité est réellement confiée au président d'UBFC, soit vous ne les avez pas. Moi, je ne sais pas. Je pose la question, mais je n'ai pas la réponse. Je crois que c'est cela, qu'il faut être dans le concret.

Il y a 6 mois, le président est parti en disant qu'on ne lui avait pas donné les moyens de faire ou qu'il ne les avait pas. Aujourd'hui, on nous dit : « ok, vous avez écrit un truc. Maintenant, prouvez ce que vous avez écrit, apportez des éléments prouvant que vous avez confié l'autorité et la responsabilité au président ». C'est comme cela que je comprends.

M. Johann.- Oui. D'abord, il faudra que ce soit devant le jury international.

Je ne vais pas en reparler - parce que tout le monde devient à moitié fou quand j'en parle -, mais quand on a voulu répondre à cela sur les statuts, on en a tout de même parlé pendant 3 mois.

Une réponse qui était donnée sur les statuts, probablement pas bonne ou maladroite - je n'en sais rien, peu importe - a tout de même fait l'objet du débat. Mais au début, la réponse était tout de cela, c'est comment faire en sorte que la communauté, quoi qu'il arrive, vote pour une décision ? C'était l'objet des statuts. Je vous rappelle tout de même que c'est là-dessus qu'on s'est fait massacrer.

Il faudra trouver une solution. On le fera cet automne. On sait qu'on ne va pas trouver toutes les solutions, mais on peut en proposer. C'était tout de même l'objet à l'époque. La réforme statutaire, c'était cela.

M. Gillon.- Je vais revenir assez rapidement sur quelques points. J'ai une première réaction sur ce que vous avez dit : « quand je demande, les chefs d'établissement répondent », ce dont je suis ravi.

M. Johann.- C'est quand même rassurant.

M. Gillon.- C'est rassurant, mais cela montre peut-être aussi que le point de blocage était bien de ce côté-là et que les chefs d'établissement, en ayant précipité certaines choses, se sont peut-être dit qu'ils avaient cassé leur jouet et qu'il était important de ne pas le casser. Et c'est tant mieux.

M. Johann.- Peut-être qu'il y avait un blocage entre les chefs d'établissement et l'équipe précédente. Je veux bien mettre la faute sur tout le monde, peu importe, mais il n'y a pas de miracle. Ce n'est pas moi qui ai démissionné. Je suis venu me faire jeter en pâture à longueur de journée. Si on en est là aujourd'hui – il faut redire les choses assez brutalement –, c'est parce qu'il y avait une coupure complète entre l'équipe précédente et les chefs d'établissement, c'est tout. Il ne faut pas tourner autour du pot.

M. Gillon.- Je ne tourne pas autour du pot.

M. Johann.- Il y avait une rupture. Il fallait donc bien, en arrivant, que je rétablisse le contact.

M. Gillon.- Ce n'est pas le propos.

M. Johann.- Si, c'est qu'il n'y avait plus de confiance. Il y avait une rupture.

M. Gillon.- Je suis très content que cela fonctionne. Je dis simplement...

M. Trichard-Comparot.- C'est étonnant, c'est toujours les chefs d'établissement !

M. Johann.- Je veux dire que c'est de part et d'autre.

M. Gillon.- Disons que quand on met quelqu'un à disposition et que le chef d'établissement dit non, c'est bien de la faute du chef d'établissement.

M. Trichard-Comparot.- Non, je suis désolé, mais dans une mise à disposition, c'est avant tout la personne. Quand vous mettez des gens à disposition et que la personne refuse de signer sa mise à disposition, c'est un droit. C'est légal.

M. Johann.- Oui, le chef ne peut rien faire.

M. Trichard-Comparot.- Le chef ne peut rien faire.

M. Johann.- Vous n'imposez pas la mise à disposition à une personne.

Ceci dit, je n'ai jamais cherché à charger qui que ce soit. Jamais, ni l'équipe précédente sur tout le travail qui a été fait. Des choses présentées ont d'ailleurs peut-être été lancées avant.

Cependant, à un moment donné, il faut rappeler les choses. Il y a eu une crise parce qu'il y avait rupture de confiance. Point, c'est tout.

Moi, je suis arrivé sans idées préconçues. Je ne connaissais personne.

M. Gillon.- OK, alors comment va fonctionner le système si le président suivant d'UBFC, qui sera élu dans quelques mois, était de nouveau en rupture de confiance ?

M. Johann.- Non, il faut trouver la solution.

M. Gillon.- Nous sommes bien d'accord.

M. Johann.- C'est peut-être la réforme statutaire.

M. Gillon.- C'est forcément la réforme statutaire.

M. Johann.- Oui, c'est sûr. Le but est d'essayer de trouver la solution. Elle n'était pas bonne la dernière fois. Elle a été discutée deux fois, mais cela ne fonctionnait pas. Il faut la trouver et vous y serez associés. On l'a dit ; c'est sûr. Vous ne me voyez plus parler de statuts. On a dit que quand on parlerait des statuts, on en parlerait ensemble.

M. Gillon.- Je ne fais pas de procès d'intention.

M. Johann.- Depuis tout à l'heure, c'est l'objet. Des choses statutaires seront peut-être à faire, s'il y a des solutions. Des choses seront peut-être à faire, mais nous en parlerons ensemble. Là, on ne vous a rien proposé.

M. Gillon.- Deuxième chose. Je pense que le courrier a été rédigé au mois d'avril puisqu'on nous dit : « *Nous vous prions de nous transmettre l'ensemble de ces précisions dans un délai de deux mois. Nous pourrions ainsi, sur la base de ces précisions, vous confirmer avant l'été.* »

M. Johann.- Oui, cela devait être fin avril.

M. Gillon.- Quel est le nouveau *timing* ? Fin juillet ? Fin août ?

M. Johann.- Je dirais que c'est fin juillet.

De toute façon, la dernière fois que je vous ai vu, je vous ai dit que, pour fin juin, c'était impossible et que j'imaginai qu'on aurait quelque chose pour mi-juillet et que, mi-juillet, il fallait que nous ayons assez avancé pour présenter. Maintenant, je demanderai au Cabinet parce que je n'en sais rien. Je suis Conseiller au ministère. Mon chef, c'est le Cabinet et moi, je suis le "doigt sur la couture".

M. Gillon.- C'est juste que je suis dans les calendriers et je me demande quand est-ce qu'on peut le faire.

M. Johann.- Je vais partager avec vous que je ne sais pas.

M. Gillon.- Si c'est deux mois, cela fin août.

Mme Attuel-Mendes.- Deux mois à partir du 21 juin, cela fait le 21 août.

M. Johann.- Je n'ai pas de réponse. Je veux bien les inventer, mais je ne les ai pas. Je pars du principe que, fin juillet, il faut que nous ayons quelque chose. En août, on n'y arrivera pas.

Je ne vais pas dire « peu importe ». L'autre jour, je l'ai dit et là, je me suis fait massacrer au point que j'ai cru que j'allais partir. Je ne dis donc pas « peu importe », mais je dis que ce n'est pas grave. On verra avec le Cabinet. Il y a tout de même de la bienveillance. On apporte une réponse. On n'a pas voulu nous dire « oui » en mars. Il l'aurait fait un mars, ils nous auraient dit « oui » au plan d'action, on n'en parlait plus.

Ce n'est pas ce que dit le Cabinet. Le Cabinet dit : « poussez un peu. Vous avez écrit votre plan d'action, mais il faut argumenter un peu plus. Qu'est-ce que vous avez voulu dire là ? Mettez un peu plus de chiffres. » Ok, on a 70 % de signatures, mais ce n'est peut-être pas assez lisible et il faut le remettre. Il y a peut-être des indicateurs qu'on a aujourd'hui.

Je sais qu'Alain Dereux a travaillé sur le modèle de Cambridge et la manière dont on y convergeait. C'est de la mise en forme. On prend le modèle de Cambridge. On fait un tableau et, ligne par ligne, il dit si tel point converge ou pas, etc. On y est à 80 %, mais il faut le prouver et on va le prouver : le modèle de Cambridge, c'est ça et là, aujourd'hui, on en est là. Voilà.

Peut-être qu'on ne répondra pas à tout et, après, le Cabinet nous dira. Peut-être qu'il nous faudra des leviers et là, on se retournera vers la communauté en disant qu'avec les moyens qu'on a, ce qu'on dit ne suffit plus. Et là, je me retournerai vers vous, CA, vers les CA d'établissement, ainsi que les conseils, vers tout le monde en disant : « voilà ce qu'on nous demande, il faudrait peut-être aller plus loin ». À ce moment-là, cela passera devant les conseils, car des engagements sont impossibles à prendre. On le sait. Vous savez très bien qu'il y a des engagements que je ne peux pas prendre pour la communauté et que les chefs d'établissement ne peuvent pas prendre pour la communauté. Si, demain, nous devons activer un levier qui nécessiterait ce niveau-là, nous passerions devant les conseils.

Il n'y a pas de miracle. On ne va pas vous faire croire qu'on votera quelque chose. On ne fera pas passer quelque chose qui n'est pas légal. C'est tout. Après, on peut croire ou non à la bonne foi. Je n'en suis plus là. Ce qui est sûr, c'est qu'on essaye tout de même d'y aller et de défendre le morceau. C'est mon boulot de conseiller de dire si c'est faisable. Je ne dis pas que c'est simple ; je dis que c'est faisable. Si vous voulez y arriver, on le peut, c'est tout. Mais si vous ne voulez pas, c'est clair que je n'y arriverai pas. Je dirai au Cabinet que c'est fini, que je n'y arrive pas et on n'en parlera plus.

Cependant, je pense que ce n'est pas le cas. Je pense que tout est faisable. Vous êtes très avancés à la Comue. Il y a beaucoup de travail, il y a de quoi faire et je pense que c'est faisable. Dire que c'est simple, non. Nous sommes enregistrés, je vais donc dire que c'est difficile. De cette façon, tout le monde sera content. L'administrateur provisoire a reconnu, contrairement à son optimisme béat habituel et sa légèreté, que c'était difficile. Mais c'est cauchemardesque ! Depuis que je suis là, c'est dur. Pourquoi pensez-vous qu'on m'a envoyé ? Parce que c'était simple ? Mais évidemment, on revient d'outre-tombe ! Aujourd'hui, c'est faisable et c'est tout. Je vous le dis.

On peut échouer. Le pire existe toujours. Mais c'est faisable. Il y a la qualité et les forces, il y a déjà du contenu. C'est faisable, mais c'est difficile. C'est tout.

Mme Privé.- Je suis toujours heureuse d'entendre votre optimisme, Monsieur Johann, à chaque conseil d'administration.

M. Johann.- Là, je suis tout de même devenu pessimiste. J'ai décidé d'être pessimiste.

Mme Privé.- Oui, mais toujours avec un optimisme...

M. Johann.- Une légèreté. Vous avez vu ? Toujours avec une légèreté !

Mme Privé.- Je ne fais que vous citer.

M. Johann.- Vous citez l'un de vos collègues. Cela me fait plaisir.

Juste pour vous dire à quel point j'ai été vexé. Dire à quelqu'un qui est complètement en dehors du truc, venir ici et entendre parler de légèreté, cela m'a fait mal. Vous allez me dire qu'on n'est pas dans l'affectif, etc. Vous n'imaginez pas ce que c'est pour quelqu'un de l'extérieur, pour le sacrifice que c'est, d'entendre que c'est fait avec légèreté. Dites-moi ce que vous voulez : que je suis un salaud, que je cache tout, que je suis obscur, que je fais de l'anti-démocratique, que je suis un autocrate, tout ce que vous voulez parce que j'en ai l'habitude, mais pas cela.

Reconnaissez juste que je prends au moins l'avenir de votre région au sérieux. Si vous ne le pensez pas, il ne faut pas que je reste.

M. Tatibouët.- Nous aimerions bien l'entendre.

M. Johann.- Oui, mais le problème, c'est que vous n'avez pas vécu ce que j'ai vécu au CAC. Cela a été terrible !

Mme Privé.- Monsieur Johann, je pense que vous n'êtes pas le seul à être impliqué dans l'avenir de cette Comue.

M. Johann.- J'ai tout de même beaucoup de responsabilités.

Mme Privé.- Bien évidemment, mais je ne pense pas que vous soyez le seul impliqué.

Tout à l'heure, vous disiez que vous aviez eu du mal avec les conseils, mais que vous aviez réussi à renouer le lien avec les établissements membres et les chefs d'établissement en particulier. J'aimerais bien réagir sur ce point. Il y a peut-être quelque chose, dans la phrase que je viens de dire, qui pourrait expliquer la défiance actuelle que le CA et les conseils ont envers les positions défendues. Je reviens sur les débats qui ont été un peu portés, sachant que je me suis un peu battue pour avoir le micro cette fois-ci. Vous nous avez dit plusieurs fois que vous considériez les établissements membres comme votre Bureau. Justement, à ce moment-là, les conseils ont commencé à avoir de la défiance et à vous opposer résistance. Je pense que des leçons sont à tirer de l'histoire et de ce qu'il s'est passé.

Monsieur Comparot, pour répondre à votre définition sur la communauté, de mon côté, je pense que ce sont tous les acteurs et toutes les actrices de la Comue, ceux qui ont été élus et désignés au suffrage universel direct, mais pas uniquement. Étonnamment, à ce qu'on a entendu dans les différents congrès, cela ne convient pas à tout le monde. C'est sur cela que je conclurai mon intervention.

Merci.

M. Tatibouët.- Sur l'exemple que vous donnez sur les fiches de poste, en disant que quelqu'un peut avoir une fiche de poste dans laquelle il y a UBFC. Une fiche de poste dépend du chef d'établissement, qui peut donc la modifier à tout moment. S'il est en conflit et qu'il décide, à un moment donné, qu'une personne va uniquement travailler pour son établissement, c'est fini. On ne règle donc pas la question de l'autorité.

M. Trichard-Comparot.- Tu as raison. En réalité, nos collègues font ce boulot dans les établissements. Avant, il n'y avait pas la Comue, ce travail n'existait donc pas, mais pour ceux qui connaissent ces dossiers Bourgogne-Franche-Comté depuis quelques années, bien avant l'existence d'UBFC, de la Comue et même du PRES, je rappelle qu'il y avait eu deux aspects. Cela a commencé par une convention et des Bureaux communs entre l'uB et UBFC. Ces affaires remontent tout de même à presque 20 ans ; pas tout à fait, mais pas loin.

Ce qu'il faut avoir en tête, c'est que finalement, les collègues, dans les établissements, ont toujours travaillé et fait une partie du travail commun.

Aujourd'hui, quand on regarde, on voit que les collègues d'UBFC ont besoin de complément. Évidemment, on ne peut pas imaginer une administration centrale. Ce n'était d'ailleurs pas le choix des pères fondateurs de reconstruire une couche supplémentaire d'administration. L'un des projets, depuis le début, je m'entête à le dire parce que c'est vrai, cela a été écrit partout, noir sur blanc et, pour le coup, cela a été voté par les communautés, puisque je rappelle que les élections auprès des universités ont eu lieu un mois avant les élections de la Comue. On ne peut donc pas dire que la communauté n'a pas connu le projet dans les établissements.

Pour la personne qui se trouve être président dans mon établissement, je sais que c'était dans le programme. Je crois que je suis bien placé pour le savoir, mais ce n'est pas le propos.

Le propos, c'est comment arriver à faire en sorte, au lieu de partir sur quelque chose qui soit une mise à disposition d'individu, parce qu'on ne règle pas le problème pour l'avenir, tu as raison, savoir comment on règle le problème pour l'avenir et comment faire pour être sûr que, demain, quel que soit le chef d'établissement et quelle que soit la situation, le président d'UBFC puisse avoir le service juridique de tel établissement pour l'accompagner et l'aider. Il y aura toujours une épée de Damoclès à partir du moment où un agent qui changerait de poste ou de fonction dit qu'il ne veut pas être mis à disposition. Cela ne peut pas fonctionner.

Il faut donc que l'on substitue une mise à disposition d'individu à une mise à disposition de temps de service. C'est extrêmement important. Si on met en place un temps de travail des services des établissements sous l'autorité directe, parce que c'est conventionné, il y a alors une obligation.

Je vais dire un pourcentage au hasard. Admettons que 5 % des services de chaque établissement travaillent pour UBFC quoiqu'il arrive. Cela peut être 10 % ou 30 % ; le nombre n'a vraiment aucun sens. Ce qui est important, c'est que cela puisse être efficace. À partir du moment où on le dit, qu'on le fait dans une convention d'objectifs et de moyens, on dit que ce temps de travail est à l'année et à la semaine. Évidemment, si on répartit le temps de travail à l'année, cela n'a aucun sens, ce sera toujours le truc à faire après le reste. Mais si on envisage aussi cela à la semaine, ce sont les chefs de service qui savent faire ce travail remarquablement bien parce qu'ils le font déjà au quotidien, auquel cas, pour UBFC, pour Madame Bourhis, c'est quelque chose de rapide, simple et efficace.

Derrière, la contrainte, c'est pour la mise en exécution de ce genre de choses. Si un établissement ne le fait pas, à partir du moment où il y a une convention, tu peux très bien imaginer – je vais jusqu'au bout du truc – des pénalités financières et journalières à partir du moment où l'établissement ne s'exécute pas. Là, je peux t'assurer que, quoi qu'il arrive, le président d'UBFC ou l'administrateur provisoire aura les moyens de son action. Il a effectivement une administration directe au siège et une administration de temps de travail dans les établissements sans avoir à demander l'autorisation à un chef d'établissement. C'est efficace, simple et innovant.

Maintenant, soit on s'arc-boute sur d'autres dispositifs et cela ne fonctionnera pas parce qu'il y aura conflit entre les uns et les autres, soit on va sur des choses un peu plus innovantes et on cherche plutôt à jouer collectif sans penser à des choses derrière.

M. Roche-Bruyn. - Je ne veux pas particulièrement répondre à ce point, mais redire que ce qui est important pour que cela puisse fonctionner entre UBFC et les établissements membres, c'est qu'il faut de la confiance entre les chefs d'établissement et le président d'UBFC. Sans cette confiance, cela ne fonctionnera pas. Il est vrai qu'il faut régler cette confiance, c'est une question de discussions et de négociations politiques, à un moment donné, mais c'est aussi une question de statut comme on l'a dit les uns et les autres. Ce sont ces deux éléments qui peuvent contribuer à faire cela, parce que sans cette confiance, notre université fédérale ne pourra pas fonctionner. Cela veut dire que chacun doit prendre sur soi par rapport à l'objectif absolu et impérieux qui est celui de réussir I-SITE.

On voit bien que derrière les questions qui nous sont posées, ce sont des aspects très opérationnels qu'il faut que l'on puisse décrire. En réalité, ce qui nous est demandé, c'est de décrire d'un point de vue opérationnel comment le président d'UBFC a les moyens d'être le porteur d'une université fédérale avec des étudiants, des enseignants-chercheurs et des BIATSS.

Comme on le disait tout à l'heure, aujourd'hui, juridiquement, on ne sait pas faire le double emploi de ces personnes entre un établissement membre et UBFC. Il faut donc traiter cette question autrement. Cette question se pose à nous, mais je m'aperçois qu'elle se pose aussi aux établissements emboîtés expérimentaux qui sont en train de se construire. Quand on regarde les projets des établissements expérimentaux, on voit bien

qu'ils ont exactement ce type de questions entre l'établissement lui-même et les établissements composantes, membres de l'établissement expérimental.

Pas plus tard qu'hier, je regardais le dispositif qui est en train de se mettre en place à l'université de Grenoble Alpes, c'est-à-dire une instance de gestion des conflits entre le conseil d'administration ou le directeur d'un établissement composante et le CA ou le président de l'établissement expérimental.

M. Johann.- C'est partout comme cela.

M. Roche-Bruyn.- C'est ce genre de choses qu'il faut que l'on puisse définir et écrire. En quelque sorte, c'est autour de ces problématiques que l'on va répondre à la question de l'autorité du président d'UBFC sur sa capacité à pouvoir agir en tant que tel avec ses pouvoirs.

M. Johann.- Monsieur Schauss.

M. Schauss.- En vous écoutant tous les deux, on a l'impression qu'on est à la merci de personnels qui peuvent ne pas vouloir travailler pour UBFC alors qu'ils sont dans un établissement.

M. Johann.- Non, qui demandent à être rattachés à UBFC, à changer d'établissement. Ce n'est pas évident.

M. Schauss.- En tout cas, on est à la merci de ce genre de choses.

M. Trichard-Comparot.- Non, vu qu'on a une solution. C'est celle que je viens d'exposer.

M. Johann.- Si les personnels ne bougeaient pas...

M. Schauss.- Mettez-la en application.

M. Johann.- C'est ce qu'on propose.

M. Schauss.- Cela me paraît tout de même être l'un des sujets, si ce n'est le sujet.

M. Johann.- C'est une proposition qu'on vient de donner. C'est de dire que le détachement ne fonctionnera pas parce que les gens ne vont pas forcément bouger. Par contre, les gens sont prêts à travailler pour UBFC. C'était juste cela. C'était une proposition.

M. Schauss.- Ce sont des choses extrêmement techniques.

M. Johann.- Oui, mais c'est une demande forte des personnels.

M. Schauss.- Je le comprends bien mais, au niveau du CA, on ne va pas rentrer dans cette complexité, parce que je n'y comprends rien.

M. Johann.- Ce sont les questions qu'ils me posent.

M. Schauss.- Oui, mais c'est à vous de trouver les solutions.

M. Johann.- Oui, mais là, il fallait bien répondre aux collègues qui m'ont posé la question.

M. Schauss.- D'accord.

M. Johann.- Mais ce n'est pas ce que vous posiez comme question ?

M. Schauss.- Je me mets dans le sillage de ma voisine de droite, Directrice générale du CHU, je pense que ces questions sont récurrentes depuis des mois. La lettre est extrêmement claire et l'annexe précise quels sont les objectifs, comment on s'organise pour remplir ces objectifs. Cela ne me paraît pas plus compliqué que cela. Ce que je demande, ce sont des éléments de preuve : comment rendre opérationnels, efficaces, concrets et réels sur le terrain les engagements qui sont pris et précisés là ? C'est autour de cela que vos discussions ont tourné avec le ministère.

Ensuite, interviennent des questions administratives et techniques extrêmement complexes que je ne comprends pas.

M. Johann.- C'est tout de même moi qui ai discuté, je sais exactement ce qu'ils m'ont demandé. L'une de leurs questions portait sur le nombre de personnels qui travaillent pour UBFC. À un moment donné, soit on détache, soit on fait travailler la communauté et on le couvre, je suis d'accord. C'est du travail. Les DGS sont obligés d'évaluer par fonction, c'est ce qu'on leur demande.

Puis il y a des choses autres qu'on peut déjà prouver. Je prends l'indicateur bateau que tout le monde connaît : la signature. C'est un indicateur. Il est prouvé.

Il y a des indicateurs auxquels on a répondu, c'est fini. Et il y en a d'autres, on les a, mais ils ne sont pas assez visibles dans le plan d'action.

Je suis d'accord, il y a des indicateurs qu'il faudra chiffrer. J'espère qu'on le fera dans les temps en disant où on en est, etc. Peut-être que le Cabinet et le SGPI diront que les pistes que nous donnons sont une voie intéressante. Ok. Je n'arriverai peut-être pas à dire à l'emploi près ce que cela peut être, mais pour répondre, ce sera peut-être six mois de cabinet d'audit.

M. Schauss.- La question est : comment faire pour remplir ces différents critères ?

M. Johann.- Mais c'est ce qu'on fait.

M. Piat.- Je veux juste illustrer le débat sur le mécanisme qui a été présenté par Sylvain. Pour refaire une offre de services par les établissements membres pour UBFC, il s'avère que dans d'autres domaines sur nos territoires, ce type de mécanisme existe déjà.

Je suis enseignant-chercheur, je fais donc une activité de recherche. Je suis dans un petit établissement et, pour faire mon travail, j'ai besoin de services que mon établissement ne peut pas m'offrir parce qu'il n'a pas la capacité de le faire. Pour avoir ces services, je m'adresse à d'autres établissements, en l'occurrence à l'UFC. Ces services me sont rendus par des personnes qui ne sont pas de mon établissement. Elles le font sans aucun problème. Ce sont des services juridiques, des services d'aide au montage de projet, des services de suivi de projet européen, etc. Cela fonctionne parfaitement. Il y a une offre de services.

Cette offre de services fonctionne parce qu'elle a été conventionnée, c'est-à-dire qu'entre les établissements, il a été dit que l'UFC offrait une offre de services au personnel de l'établissement auquel j'appartiens.

Évidemment, il ne faut pas que la charge de travail empêche ledit service de fonctionner parce qu'il est au service de tous. Là, il est clair qu'il y a un problème de dimensionnement. C'est donc aussi de la responsabilité des personnes qui pilotent ces services de savoir ce qu'ils sont capables d'offrir et à qui.

M. Johann.- Tout à fait, je partage complètement.

M. Piat.- Ceci étant dit, je voulais rebondir sur la lettre. On sent qu'il y a une réelle bienveillance. Ce qui nous est demandé, dans un délai assez court, ce sont des précisions. Je viens de me rendre compte que j'aurais pu travailler au ministère – je suis extrêmement fier – parce que quand j'ai eu connaissance du plan d'action, comme nombre de mes collègues, son côté flou, nous l'avions tous relevé. Ce que nous demande le ministère est donc finalement très naturel. On se doit de le faire et cela va nous permettre d'avancer.

Il est clair qu'un travail est déjà fait sur les indicateurs. Je pense que nous n'aurions pas trop de mal à fournir des indicateurs sur lesquels nous souhaiterions être jugés et apporter des preuves de leur réalisation. Le boulot a déjà été fait en partie.

Concernant les annexes, c'est une aide qu'on nous apporte ; on nous dit qu'on va être jugé là-dessus. Il est clair que la marche à franchir est beaucoup plus élevée et complexe et que des questions seront difficiles à trancher parce que cela engage notre organisation. Quand on nous dit qu'il va falloir préciser la part de ressources humaines actuellement affectée aux établissements membres va être redirigée sur UBFC, c'est le débat que l'on vient d'avoir.

Cela va nécessiter un travail qui va à la fois porter sur les flux de nos informations parce que tout part de la façon dont nous traitons notre information pour la mettre en avant et faire en sorte que la somme soit plus forte que les parties. Là, il y a donc un gros travail. On sait à quoi il faut s'attendre, dont acte.

M. Johann.- Tout à fait, je partage évidemment l'analyse. Je pense qu'une partie de la réponse est de dire ce qu'on a dit et peut-être même juste ce qu'on a dit. Puis, il faudra probablement acter que nous devons aller plus loin dans notre travail. Une fois qu'on saura que c'est la bonne piste, on en parlera et on verra.

Je suis d'accord sur tout, mais je pense que dans la réponse qu'on doit apporter pour la précision du plan d'action, on ne nous demande pas l'alpha et l'oméga. On ne nous demande pas de faire en deux mois ce qui demande un travail de...

Par contre, il faut qu'on ait au moins les idées claires sur ce que l'on veut demander. C'est clair.

M. Creantor.- Je reviens sur tous les échanges qui ont eu lieu, notamment sur le terme « confiance » que j'ai entendu de la part de Monsieur Johann en disant que les présidents des établissements lui faisaient confiance et que c'est pour cela qu'ils coopéraient. Il est donc sous-entendu qu'ils ne faisaient pas confiance à la présidence d'avant, si j'ai bien compris.

M. Johann.- Oui, je pense qu'il n'y avait pas de confiance mutuelle. Je peux me tromper, mais c'est mon analyse.

M. Creantor.- D'accord.

Du coup, maintenant que vous avez réussi à leur donner confiance, ils font le travail qui aurait pu être fait avant. On est donc bien sur un problème de confiance, si j'ai bien compris. Pour ma part, ce n'est peut-être pas de la confiance, c'est plus qu'ils se sont dit que si nous n'avions plus l'I-SITE, ce serait de leur faute.

Vous avez peut-être réussi à redonner confiance, mais à mon avis, le problème, c'est plus le fait qu'ils ont été contraints et forcés de travailler parce que le contexte a changé.

M. Johann.- Là, on a des discussions très correctes. Je le dis. Tout le monde – enfin je crois – veut que l'I-Site s'en sorte. Ici, on discute, on est d'accord ou pas, etc., mais une chose est sûre, c'est que l'ensemble de la communauté est pour l'I-SITE. Je n'ai vu personne me dire : « l'I-Site, on s'en fout ».

M. Creantor.- Oui, mais le problème est là. Vous avez dû venir ici en tant qu'administrateur provisoire pour un truc que tout le monde savait.

M. Johann.- Peut-être qu'il fallait cela. C'est peut-être un électrochoc.

M. Creantor.- Oui, mais vous voyez la responsabilité des chefs d'établissement qui sont prêts à mettre en péril...

M. Johann.- Non, mais attendez ! Une crise de confiance est un problème partagé de gouvernance. C'est partagé, chacun a sa part.

M. Creantor.- Je rebondis sur la confiance parce que c'est très intéressant. Quand vous ne serez plus là...

M. Johann.- Il y aura des élections.

M. Creantor.- Oui, mais justement. Là, le problème est qu'ils n'ont pas fait confiance à une personne qui a été élue. Il y a des élections.

M. Johann.- C'est le cas de tous. Je suis d'accord avec vous.

M. Creantor.- Oui, mais je veux dire qu'ils ne sont pas arrivés comme un cheveu dans la soupe. Il y a eu des élections.

M. Johann.- Oui, mais c'est le cas de tous.

M. Creantor.- Les responsables d'établissement n'ont pas aimé la personne qui était en charge.

M. Johann.- Non, c'est général. C'est le cas de tous. Il y a un problème de confiance mutuelle. Tout le monde est élu.

M. Creantor.- Quelqu'un a été élu, mais les responsables d'établissement ne lui ont pas fait confiance.

M. Johann.- Oui, mais c'était réciproque. Je pense qu'il n'y avait pas de confiance mutuelle.

M. Trichard-Comparot.- Vous voulez un exemple précis ? Sur les mises à disposition, les chefs d'établissement ont posé le problème. À un moment, la confiance, ça devient "tarte à la crème". C'est forcément des deux parts. Si vous prenez la chose de manière basique, on ne va pas refaire l'histoire parce que cela ne sert à rien, on est tous plutôt à vouloir se tourner vers l'avenir, mais quand on en reparle, on en reparle.

Le chef d'établissement passé et les chefs d'établissement sont tous élus. De toute façon, il n'y a pas de question à se poser, car tout le monde est légitime. Et chacun a un programme et l'applique. Jusque-là, ça va.

Seulement, quand vos programmes ne sont pas forcément cohérents, vous êtes bien obligés, chacun, de faire un pas vers l'autre. On est d'accord ? Personne n'a le dessus sur l'autre quand on est à égalité de traitement.

Je vous donne un exemple très précis concernant les mises à disposition dont on vient de parler. Tu viens d'expliquer qu'en réalité, les collègues n'ont aucun problème à travailler pour un autre établissement à condition que ce soit conventionné, qu'on leur dise pourquoi ils le font et jusqu'à quel degré et que le service puisse tourner. Ce sont des choses qui paraissent tout de même assez pragmatiques et basiques. Trois ans de discussions ! Et j'ai les PV. Ici, en conseil d'administration, on a parlé je ne sais pas combien de fois des mises à disposition, en disant qu'il fallait des mises à disposition ou rien alors que cela fait des années qu'on propose la convention. Dans les faits, on aurait donc déjà pu donner au président d'UBFC les moyens de fonctionner sans avoir à demander l'autorisation aux chefs d'établissement. À partir du moment où il n'y a pas de part et d'autre, cela ne peut pas fonctionner. En disant cela, Alain Bonnin, comme les autres, prend toute sa part de la responsabilité de la situation.

Je suis d'accord avec Luc Johann. Quand il y a un problème, ce n'est jamais une seule personne. C'est toujours un collectif. Le problème vient donc forcément de part et d'autre.

Donc oui, sauf qu'à partir du moment où vous rentrez dans cet engrenage, soit vous vous en sortez d'une manière, soit d'une autre, mais tant que les pas ne se font pas les uns vers autres, ils ne se font plus et, à un moment, cela ne fonctionne plus. C'est exactement là où nous en sommes arrivés et là, on essaie d'en ressortir. Si on pouvait continuer, ce serait bien.

Mme Benoist.- Une brève intervention au sujet des preuves de confiance et d'engagement des différents établissements membres. Je voudrais poser une question qui ne doit pas du tout être prise comme une attaque, mais plutôt comme une interrogation que je relaie parce que je l'ai entendue circuler. Il y a deux choses.

Le ministère demande, entre autres, des preuves au sujet de la reconnaissance de la responsabilité du président d'UBFC et du rôle d'UBFC, notamment sur les relations internationales. En ayant vu des résultats de l'appel à projets tout récent lancé par le ministère sur les universités européennes, je me suis demandé pourquoi UBFC n'avait pas répondu à cet appel et pourquoi les réponses à cet appel avaient été faites au niveau des établissements. C'est une question qui peut être naïve, mais j'aimerais bien avoir une réponse.

La deuxième interrogation qui circule concerne la rumeur de la fusion d'AgroSup avec d'autres écoles d'agroalimentaire en France, donc avec Montpellier et la Bretagne. Il y a une inquiétude - je n'emploie donc plus le mot « communauté » - chez des collègues qui sont inquiets de savoir si cet engagement dans un nouvel établissement au niveau de l'agriculture remet en cause l'engagement d'AgroSup dans la Comue UBFC.

M. Johann.- Pour AgroSup, je vais laisser François répondre.

Pour le reste, je n'ai pas de réponse. Je suis administrateur provisoire, je gère sans équipe, sans DGS, sans rien. Si je n'ai pas un porteur de projets qui me propose d'y aller, je ne proposerai pas.

Sur ces dossiers-là, je n'ai pas proposé.

Après, si uB a fait, uB a fait. Vous voyez ce que je veux dire ? Je n'ai pas d'autre réponse. Je ne me suis pas opposé, mais si un porteur de projets venait avec un projet MUE, par exemple, ils ont déjà travaillé dessus et discuté. Le gars arrive sur le projet et c'est UBFC. Mais si le projet ne m'a pas été présenté avant, je ne l'ai pas. C'est tout. Je n'ai pas d'autre réponse. Réellement, je n'en ai pas d'autre.

Mme Benoist.- Je ne vous accuse pas.

M. Johann.- Je ne l'ai pas pris pour une accusation.

Mme Benoist.- Dans une période où on demande des preuves d'engagement, où les administrateurs les attendent, on a beau écrire tous les textes qu'on veut et les plans d'action en disant « je vous jure que je ferai », quand c'est le moment de faire, on ne fait pas. C'est tout de même dommage.

En plus, c'est le ministère qui a lancé l'appel. Il ne l'aura donc pas échappé que ce n'est pas la Comue qui a répondu.

M. Johann.- Je vais dire que c'est pour moi, ce sera plus simple.

Plein de projets me sont présentés. En général, derrière, il y a toujours un porteur qui a travaillé. Il arrive, il projette et on y va. Il est vrai que je n'ai pas passé un conseil des membres à dire qu'on y répond. À partir du moment où je ne l'ai pas fait, je ne l'ai pas fait. Il fallait que quelqu'un, à un moment donné, me le propose. Je n'ai pas d'autre réponse. Je n'ai pas cherché à ne pas le faire.

Je prends la question de la MUE parce que c'est typiquement le projet qui a été travaillé quelques mois auparavant, qui a progressivement élargi le cercle et qui l'a mis sur la table. Et, à ce moment-là, il y est. Cependant, si cela n'a pas été fait, je ne l'ai pas proposé. Mais il y a plein de projets auxquels on répond parce que les gens l'ont proposé. Là, on ne voit que celui-là, mais il y en a plein d'autres.

Mme Peyron.- Pour rebondir par rapport à cela, si l'engagement des établissements est de dire qu'on est vraiment tout à fait dans le sens de cette Comue qui va être notre porteur des projets internationaux pour l'ensemble du territoire Bourgogne-Franche-Comté, au lieu de déposer, au titre d'un établissement, un projet européen, et d'aller solliciter...

Dans mon établissement, il y a des gens qui ont envie de faire quelque chose au niveau européen. Est-ce possible dans la Comue ? On a décidé de jouer la carte « Comue » et on souhaiterait que ce soit la Comue. À ce moment-là, cela prouverait que les établissements s'engagent fortement dans la Comue et qu'ils ne jouent pas leur truc tout seul.

M. Johann.- Je ne peux pas répondre à tout. Quand je le peux, je réponds.

Mme Peyron.- C'est une interrogation que l'on peut avoir.

M. Johann.- D'accord, mais je ne peux pas me substituer. Je ne parlerai pas du tout de ce sujet-là ; je ne peux pas répondre.

Pendant cette période dans laquelle nous sommes, la réalité est que les universités continuent à vivre. L'une de mes tâches, c'est d'en demander progressivement de plus en plus. Tout ce que je peux amener à faire aux établissements, je leur demande. Je ne dis pas que j'arrive à faire la totalité, mais j'essaie d'en demander de plus en plus. Et pendant ce temps, ils vivent. Tout le monde n'est pas en train de jouer à quitte ou double. Ils vivent. Parfois, cela s'est fait au niveau de la Comue et d'autres fois, non.

Je ne peux pas répondre à tout, mais la réalité est qu'il y a tout de même une vie à côté. Je l'ai pour les relations internationales d'une manière générale. On a beaucoup de choses. On a les relations internationales, on les fait vivre, il faut alimenter les masters. Il n'y avait pas de politique ou de relations internationales coordonnées au niveau de la Comue, je vous le dis. Il n'y a pas longtemps, au mois de juin, on a fait un conseil des membres. Je crois que Frédéric y était. Il n'y avait pas de politique internationale. C'est-à-dire qu'à un moment donné, on s'est mis là en se demandant comment nous devons nous

organiser pour avoir une politique à l'international cet automne. C'était donc un comité d'experts, avec l'arbitrage du conseil des membres, etc. Il n'y en avait pas !

À la simple question d'alimentation des masters, quand notre chargé de mission va sur le terrain, il faut bien lui dire où il va : en Russie, en Amérique du Nord, etc. Cette politique n'existait pas.

Je ne dis pas que tout est fait. Des choses sont à faire. En juin, lors d'un conseil des membres, un conseil spécial « relations internationales », j'ai été confronté à cela. Dans les circuits, il faut aller au bout de ce qu'on est en train de faire parce que le travail doit être mené à bout. Puis, à partir de septembre, il faudra définir la stratégie pour les relations internationales. Il n'y en avait pas. Que voulez-vous que je vous dise ? Il n'y en avait pas.

Je ne dis pas que c'est magnifique, mais je suis obligé de prendre point par point. De plus en plus, j'en demande. De plus en plus, on essaie de se coordonner.

Par exemple, je vous pose une question simple : avez-vous une cartographie, au niveau de tous les membres et d'UBFC, des relations internationales ? C'est de mon ressort aujourd'hui, ce n'était pas de mon ressort avant. Est-ce qu'il y en a une ? Vous savez qu'il n'y en a pas.

Aujourd'hui, nous sommes confrontés sur la politique des relations internationales, que fait-on ? Déjà, on met en cohérence : quelles sont nos stratégies internationales à tous ? Est-ce qu'il y a des cibles ? Est-ce qu'il y a un truc qu'UBFC doit porter au nom de tout le monde ? Parce que ce sera beaucoup plus facile si UBFC porte ces relations internationales et ait une visibilité mondiale. Il y a une cible qu'on atteindra pour tout le monde. C'est très stratégique. Je suis désolé, mais je ne l'ai pas vue en arrivant. La preuve, c'est que je suis obligé de la mettre à plat.

Mme Peyron.- Nous avons essayé d'en faire une. Nous en avons déjà discuté en conseil.

M. Johann.- Oui, le problème est que lorsque j'y ai été confronté, j'étais sec. C'est comme quand vous me posez la question : « Quelle est la stratégie ? Est-ce la Russie ? Est-ce l'Amérique du Nord ? » Dites-moi où cela a été écrit et où cela a été voté. Est-ce qu'il y en a une ? Non !

Les services se retournent vers moi : « Monsieur Johann, quelle est votre stratégie ? » « Vous êtes gentil, mais quelle était la stratégie avant ? » « Je ne sais pas. »

Du coup, je me retourne vers les établissements en demandant comment faire pour avoir une stratégie et si nous devons viser un continent. Nous devons alimenter nos masters internationaux. Comment faire ? Quel continent ? Est-ce par hasard ou par défaut ? Là, nous sommes vraiment dans la stratégie internationale, mais il n'y en avait pas. C'était typiquement un conseil des membres d'il y a dix jours.

Répondez à ma question.

M. Tatibouët.- À ma connaissance, dans l'EUR, il y a bien une relation des...

M. Johann.- Je ne parle pas de l'EUR.

M. Tatibouët.- L'EUR dépend d'UBFC.

M. Johann.- Oui, d'accord, mais je parle de la stratégie globale au niveau de l'ensemble.

J'ai vu comment étaient alimentés nos masters. C'est un travail remarquable. La question n'est pas là. À la fin, quand on me demande pourquoi tel ou tel pays a été choisi, je suis bien obligé de me retourner pour demander aux uns et aux autres comment on a choisi. Je suis naïf. Comment fait-on ? Qu'est-ce que je dois changer demain ? Ça, c'est ce

qu'on a décidé. On a décidé qu'il y aurait une commission avec des experts en septembre et qu'on verrait les arbitrages, qu'on déciderait en connaissance de cause, arbitrés par des personnes qui nous informent, nous donnent des choses, un arbitrage politique qui serait forcément présenté dans les conseils. On dira quelle est la stratégie dont on pense qu'elle sera la bonne pour alimenter les masters internationaux, par exemple, sachant qu'on est tout de même passé de 9 à 16 à la rentrée.

Vous voyez donc qu'on n'a pas complètement arrêté de vivre cette année. C'est un exemple.

Il faut arrêter pour passer à la suite.

Mme Privé.- Je suis heureuse de pouvoir prendre la parole.

M. Johann.- Vous l'avez tout de même beaucoup !

Mme Privé.- Oui, c'est vrai, mais c'est parce qu'il y a des choses à dire.

Je suis abasourdie par les propos que vous venez de tenir. Vous venez de nous annoncer que les décisions d'ordre politique sur la création d'une commission d'experts, qui pourrait nous aiguiller sur la stratégie internationale, a été prise en conseil des membres sans la consultation de l'organe qu'est le conseil d'administration. Vous venez de nous l'annoncer. Il y a tout de même un sérieux problème.

Tout à l'heure, vous actiez d'une perte de confiance des communautés, mais vous nous annoncez des choses au conseil d'administration qui n'ont même pas été débattues. On parle de la stratégie politique de l'internationalisation d'UBFC.

M. Johann.- J'ai le droit de faire un comité d'experts administratifs. Je n'ai pas besoin du conseil d'administration pour demander à des gens de travailler. Il faut arrêter !

Mme Privé.- C'est dans le sens où il n'y a même pas une information qui nous a été donnée.

M. Trichard-Comparot.- Le jour où la politique sera actée, elle sera actée par le conseil d'administration, mais l'exécutif engage un travail avec qui il veut pour pouvoir ensuite proposer des axes au conseil d'administration qui en débat et vote.

M. Johann.- Venez à mon aide parce que si chaque fois que je dis un truc, vous me dites que je fais ou pas...

J'ai le droit de demander à des gens de travailler au sein de la communauté. Le CA me laisse tout de même cette tâche de demander à des gens de travailler parce que si je dois lever le doigt pour vous demander, Mademoiselle, Madame, si je peux faire travailler des gens, je n'y arriverai pas. Je leur demande de travailler en amont pour éclairer nos propositions. Là, si vous me dites que je n'ai pas le droit, je ne pourrai plus rien faire.

M. Trichard-Comparot.- J'ai la réponse. Il faut être un établissement et pas un regroupement d'établissements pour pouvoir porter.

Mme Privé.- Je veux juste préciser ce que je voulais dire. C'est le conseil des membres et vous qui avez pris la décision, mais cette décision politique revient avant tout à un vice-président international. Cela rejoint la critique que je fais et que je ne suis pas la seule à faire au sein du CA sur le fait que la Comue n'a plus la main, dans le sens où c'est une décision qui a été prise. Bien sûr, vous avez le droit de demander à des gens de travailler, ce n'est pas ce que je remets en cause, mais c'est une décision politique qui a été prise.

M. Johann.- D'abord, c'est une commission administrative. Je n'aurais rien dû dire ; on me dit parfois que je suis trop transparent.

Je pense qu'un VP international n'est pas plus légitime que moi. Je suis désolé, mais je n'en ai pas la rigueur. Je suis responsable. Un VP international n'est donc pas plus légitime que moi.

Je n'ai pas de VP parce que personne n'a voulu.

C'est comme au CAC l'autre jour. J'ai présidé le CAC et je me suis fait massacrer. Je rappelle juste que le CAC pouvait désigner en son sein un président et qu'il n'a pas voulu ; il n'y avait aucun candidat. Je préside le CAC parce que personne n'est candidat. J'aime tout de même bien le rappeler.

J'ai essayé d'avoir des VP, mais il n'y en avait pas. Aujourd'hui, c'est donc grâce aux établissements dans lesquels il y a des VP d'établissement qui me servent de référents que j'arrive à tourner. Mes services étaient en très grande difficulté. J'aurais adoré avoir un VP international. Pour le VP formation et vie universitaire, Frédéric qui est présent l'a accepté, ainsi que Pascal Neige pour la recherche. Mais pour plein d'autres choses, je n'en ai pas. Ce n'est pas de gaieté de cœur. C'est beaucoup plus simple d'avoir une équipe. Ce n'est pas parce que je ne veux pas en avoir, mais ce n'est pas simple. Sur la recherche et la formation, il y a eu un consensus et on en a trouvé tout de suite, mais pas pour le reste.

Concernant la légitimité, je pense que je suis aussi légitime qu'un VP que je nommerais.

M. Roche-Bruyn.- Un petit commentaire. Il ne faut pas faire de confusion entre les missions, les tâches et responsabilités d'un président et celles d'un CA. Le président est légitime pour enclencher un certain nombre de missions dont il a besoin pour alimenter le conseil d'administration.

Je prends la parole pour répondre à la question du regroupement d'AgroSup Dijon et des écoles agro. Il ne s'agit pas d'une rumeur, le mot est inapproprié. Il s'agit d'une réalité opérationnelle qui découle d'un communiqué de presse qui a été fait suite à une rencontre entre les deux ministres, la Ministre de l'Enseignement Supérieur, Frédérique Vidal, et le Ministre de l'Agriculture, Didier Guillaume. Ils ont convenu qu'autour du paysage de l'enseignement supérieur agronomique et agroalimentaire, il y avait deux enjeux.

Tout d'abord, leur soutien commun au projet d'un établissement *leader* dans les Sciences de l'industrie du vivant et de l'environnement, AgroParisTech, membre d'une université internationale, l'université Paris-Saclay.

Ils soutiennent également l'apparition d'un établissement *leader* sur les questions d'agriculture, d'alimentation et d'environnement pour proposer une école fortement ancrée dans le territoire et en lien avec les filières. Ce second établissement devant naître dès 2020 du rapprochement de Montpellier Sup Agro et d'Agrocampus Ouest, il sera fortement associé à l'université de Montpellier. Ces deux ensembles complémentaires ont vocation à structurer l'enseignement supérieur agronomique en France.

Nous nous inscrivons dans cette feuille de route. La politique d'AgroSup Dijon est celle d'avoir un double ancrage, un ancrage régional où on restera membre fondateur d'UBFC, comme l'est d'ailleurs l'ENSAM qui est un établissement national membre fondateur d'UBFC. Nos équipes de recherche auront vocation à rester dans les unités mixtes de recherche qu'elles sont. Ce sont des unités mixtes de recherche localisées sur le site de Dijon et sur le site Bourgogne-Franche-Comté. Et nous sommes membres du consortium du projet I-Site Bourgogne-Franche-Comté puisque nous sommes au cœur de l'axe 2 de ce projet.

Ce n'est donc pas contradictoire d'être à la fois dans une problématique nationale de regroupement d'écoles agro et de rester ancrer dans notre territoire. La stratégie d'AgroSup Dijon est appuyée sur ce double ancrage : un ancrage régional et un ancrage national.

M. Johann.- Après près de deux heures, je vous propose de passer à l'ordre du jour. Il fallait prendre le temps ; je pense que je l'ai pris. C'était nécessaire. Je vous remercie pour la teneur des échanges. Je vous le dis parce que j'estime que c'était très courtois et constructif. Il était très important pour moi d'avoir cet échange. En tout cas, merci pour ces échanges.

Je vous propose d'aller à l'ordre du jour.

1. Approbation du verbatim du Conseil d'administration du 23/05/2019

M. Johann.- Avez-vous des remarques ? Pas de remarques.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Unanimité).

Il est approuvé.

2. Budget rectificatif

M. Johann.- Je crois que je ne peux pas passer le point n° 2. Il nous manque une personne.

Mme Bourhis.- Je l'ai eue en contact téléphonique. Il est possible qu'elle arrive vers 17 h 30.

Intervenant.- Je ne serai plus là.

M. Johann.- Je suis désolé, ce n'est pas de mon fait. Je ne pensais pas que c'était le quorum physique.

Mme Bourhis.- Je relaie les propos de Julien Marlot. Nous sommes un peu embêtés parce que, d'habitude, il y a une procédure allégée pour un prochain CA, mais pas pour tout ce qui est question budgétaire qui nécessite absolument un quorum physique. Même si on reconvoquait le CA la semaine prochaine, voire dans 10 jours, il nous faudrait le quorum physique.

M. de la Brosse.- J'ai une petite question pratique. On est pas mal à venir de Dijon, ou d'ailleurs. Il y en a qui viennent de loin. On a de magnifiques salles de visioconférence. Avec des sujets comme cela, si on me dit de revenir la semaine prochaine, j'adore la route, mais...

En revanche, si on me disait d'aller dans une salle à l'uB et que cela vaut présence physique, ce serait bien.

M. Johann.- Il faut voir la faisabilité juridique. Je ne peux pas répondre à votre question.

Intervenante.- Et en visio, est-ce possible ou pas ?

M. Johann.- Il faut regarder cela. Je n'ai rien contre.

M. de la Brosse.- Le sujet de la présence physique et de points que l'on ne pouvait pas voter à cause de cela a déjà eu lieu plusieurs fois.

M. Johann.- C'est la première fois que je l'ai au CA. Je l'ai tout le temps au CAC. Si c'était possible...

Mme Peyron.- Pour tout ce qui est budgétaire, il faut la présence physique.

M. de la Brosse.- Il faudrait que nous puissions être présents dans la région de Dijon, dans des salles de visio connectées.

M. Johann.- Je sais que c'est prévu pour des comités de sélection. C'est acté et on l'accepte. Il faut juste vérifier si j'ai le droit de le faire pour un budget. Si c'est possible, on vous le dira. Je n'ai aucune opposition à ce que cela se passe ainsi, on est d'accord. Il n'y a que le rectorat qui puisse le dire. Mais je suis preneur.

Mme Thomas.- On avait déconsidéré cette question pour le conseil académique. En fait, réglementairement, on est obligé d'avoir un secrétariat de séance sur chaque site où il y aurait une visio. En termes de ressources et d'organisation de listes d'émargement et de gestion des procurations, cela pose un problème réglementairement. En tout cas, pour le conseil académique, on n'avait pas de règlement intérieur qui spécifiait et décrivait le processus d'organisation de visio pour tenir les séances. J'imagine donc que pour le conseil d'administration, ce sont les mêmes questions qui se posent.

Ce sera peut-être possible dans un futur plus ou moins proche mais, à ce jour, réglementairement, cela ne s'organise malheureusement pas aussi facilement.

M. Johann.- On pourrait l'organiser à Dijon s'il y avait plusieurs personnes. C'est une question à laquelle nous n'avons pas réfléchi auparavant, mais à la rigueur, avoir un secrétariat administratif sur une visio à Dijon doit être faisable.

Pour répondre à cette problématique, c'est peut-être faisable. Si le blocage n'est que celui-là, c'est peut-être levable, mais il faut juste que je vérifie si c'est prévu. Pour les comités de sélection, j'en suis sûr puisqu'on le fait couramment.

M. Roche-Bruyn.- Je pense qu'il y a un texte général qui le permet. La question est simplement de savoir si on peut le faire de manière formelle en l'absence de règlement intérieur dans notre établissement. C'est le point juridique qu'il faut expertiser.

Un texte général le permet, texte sur lequel s'appuient les règlements intérieurs qui prévoient ces dispositions.

M. Johann.- En tout cas, si c'est possible, nous regarderons la solution. Je n'ai aucune opposition. Il faut juste qu'on me dise si j'en ai le droit ou pas.

Là, je suis bien à une voix près et, de toute façon, je suis obligé d'appliquer le règlement. Avec 22 pour 23, je ferais bien voter, mais je n'en ai pas le droit.

On va regarder si c'est possible, il faut que le rectorat nous le dise. En tout cas, là, je ne peux pas le passer.

Je peux passer le reste ?

Mme Bourhis.- Oui.

M. Johann.- Nous passons donc au point suivant.

3. Primes pour charges administratives pour l'année universitaire 2019-2020

M. Johann.- Ce sont les primes qui sont passées chaque année pour l'année à venir. Je ne sais pas si vous avez des remarques ?

C'est le cadre général, sachant qu'après, quand elles sont données à titre personnel, c'est en restreint. C'est le cadre général des primes.
Avez-vous des questions là-dessus ?

Mme Carroger.- Oui. C'est soumis à délibération du conseil et, du coup, pourquoi vous ne pouvez pas voter le budget ? Vous n'avez pas le quorum, je l'ai compris, mais pour les autres points pour lesquels il faut une délibération du CA, vous devriez aussi avoir le quorum.

M. Johann.- Non, c'est que pour le budget et les questions budgétaires, il faut un quorum présentiel obligatoire.

Mme Peyron.- Les procurations ne peuvent pas servir.

M. Johann.- Les procurations ne servent pas. Là, pour tout le reste, c'est un CA classique.

Mme Carroger.- D'accord. Vous avez donc le quorum avec les procurations.

M. Johann.- Nous avons largement le quorum. Le problème, c'est qu'il fallait être 23 présents.

Mme Carroger.- D'accord.

M. Johann.- Avez-vous des questions sur les primes ?

Mme Peyron.- Est-ce reconduit à peu près à l'identique ?

M. Johann.- Je ne sais pas. En tout cas, il y en a une que j'ai fait bouger. C'est pour les chargés de mission. C'est une prime que j'ai proposé de mettre pour les chargés de mission, notamment les VP auxquels je demande une mission supplémentaire.

Mme Peyron.- D'accord.

M. Johann.- Je ne cite pas de noms ?

Mme Peyron.- Non, pas ici.

M. Johann.- D'accord. Je pense que c'est pareil. Ce sont des propositions. Je vous le dis parce que je pense que pour le reste, c'est pareil.
Cela vous convient-il ?

M. Piat.- Juste une question. Dans certains établissements, il est possible de demander une décharge. Là, est-ce pareil ?

M. Johann.- Oui, c'est le principe de la PCA classique. C'est ce que je fais en Lorraine.

Sur cette proposition, qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Unanimité).

Elle est approuvée.

Point suivant.

4. Indemnisation des experts dans le cadre de l'évaluation des laboratoires

Mme Bourhis.- Dans le cadre du dispositif d'évaluation des laboratoires pour attribuer les crédits récurrents de recherche avec le double flux, il est proposé au conseil d'administration d'indemniser les experts sollicités à hauteur de 150 €, comme on le fait pour les autres projets I-SITE ou RITM qui interviennent sur l'évaluation, et de prendre ce volume financier estimé entre 20 000 € et 30 000 € sur les frais de gestion I-SITE.

M. Johann.- Est-ce qu'il y a des questions ? Non.

La délibération : *« Il est demandé au Conseil d'Administration de bien vouloir délibérer et valider le principe de financement du coût des expertises, entre 22 k€ et 30 k€, par prélèvement sur les frais de gestion ISITE-BFC. »*

Qui est contre cette proposition ?

Qui s'abstient ?

C'est approuvé.

5. Rentrée universitaire – Doctorat UBFC

Mme Thomas.- Concernant la rentrée universitaire pour les doctorants, le calendrier d'inscription et de réinscription qui a été fixé par le collège doctoral court du 2 septembre au 8 novembre 2019.

Concernant les étapes d'inscription, comme l'année dernière, tout doctorant qui s'inscrit ou se réinscrit doit au préalable s'acquitter de la contribution vie étudiante et de campus qui sera d'un montant de 91 € à la rentrée 2019.

Il doit faire son inscription pédagogique sur l'application ADUM qui est l'application utilisée pour l'ensemble des doctorants à UBFC.

Il devra également réaliser son inscription administrative auprès des écoles doctorales sur les outils de scolarité des établissements de préparation de la thèse.

Toutes les informations concernant les différentes procédures sur le doctorat, que ce soit en termes d'inscription, de soutenance de thèse ou de format d'écriture de la thèse sont sur le site internet du collège doctoral. C'est vraiment le site de référence. Vous avez l'adresse dans le rapport n° 5.

En ce qui concerne le montant des droits d'inscription, à la rentrée 2019, ils seront de 380 €. Tout comme les années précédentes, les droits d'inscription seront perçus par les établissements de préparation de la thèse, puis reversés à UBFC.

Concernant les doctorants qui soutiendront leur thèse en fin d'année, c'est-à-dire entre le 9 novembre et le 31 décembre, ils seront non-assujettis aux droits d'inscription, mais ils devront obligatoirement se réinscrire. Ils soutiendront bien leur thèse au titre de l'année universitaire 2018-2019.

La journée de la rentrée doctorale aura lieu le 19 novembre 2019 sur le campus de Besançon.

Je suis à l'écoute de vos questions ou commentaires.

M. Creantor.- C'est juste une demande d'information concernant les inscriptions administratives qui se réalisent, pour le moment, dans les établissements. Est-il prévu, à terme, qu'UBFC se dote d'un outil ? Est-ce qu'il y a une réflexion là-dessus ?

Mme Thomas.- Pas à ce jour.

M. Johann.- Y a-t-il d'autres questions ? Pas d'autres interventions ?

« Il est demandé au conseil d'administration de bien vouloir délibérer sur la mise en œuvre de la rentrée universitaire 2019-2020 concernant les doctorants et les HDR. »

Sur cette délibération, qui est contre ?
Qui s'abstient ?
(Unanimité).
C'est approuvé.
Point suivant.

6. Rentrée universitaire – masters UBFC

Mme Thomas.- Concernant la rentrée universitaire pour les étudiants de masters UBFC, comme vous le savez, à la rentrée 2019, 16 parcours de masters dispensés en langue anglaise seront ouverts : 9 parcours sur 5 mentions qui ont été accréditées en 2017 et 7 parcours sous 7 nouvelles mentions, dont 2 mentions dérogatoires qui ont reçu l'avis favorable du conseil scientifique et qui passeront au conseil du 9 juillet.

Sur le tableau 1 en page 2 du rapport qui vous a été adressé, vous avez la liste de l'ensemble des parcours qui seront ouverts à la rentrée 2019-2020.

Dans le rapport sont présentées les nouvelles fiches filières et modalités de contrôle des connaissances relatives aux nouveaux parcours qui seront ouverts à la rentrée, les modifications qui ont été apportées aux fiches filières et modalités de contrôle des connaissances pour les parcours déjà ouverts en 2017 et 2018, le référentiel commun des études, le calendrier universitaire et le montant des droits d'inscription.

En annexe, vous avez l'ensemble de ces fiches filières et les calendriers universitaires.

Je ne sais pas si vous avez des questions spécifiques concernant ces documents ou l'ouverture d'un de ces masters.

Mme Privé.- Juste une toute petite question d'ordre technique sur la fiche filière master physique fondamentale et application. On voit une petite baisse des heures globales. Cela doit être une quarantaine d'heures. Est-ce qu'on sait pourquoi ?

Mme Ardoin.- Excusez-moi, Monsieur, mais nous n'entendons pas ce que disent les intervenants. Avec vos conversations, on n'entend pas.

Mme Privé.- C'est le master physique fondamentale et application. Il me semble que ce doit être vers la page 90.

Mme Thomas.- Je ne peux pas vous répondre tout de suite, mais je pourrai revenir vers vous.

M. Muyard.- Je suppose que c'est aussi parce que c'est un master qui fait partie de l'EUR EIPHI qui englobe à la fois des masters portés par UFC, uB, ENSMM, UTBM (co-portés), etc.

Il ne s'agit pas de l'allègement du présentiel. En fait, il y a plus de travail en autonomie des étudiants par projet. Ce sont les modalités pédagogiques. Le contenu et les objectifs restent les mêmes. Simplement, il y a plus de travail en autonomie parce qu'il est dans le format EUR, mais la qualité et l'objectif restent les mêmes.

M. Johann.- Est-ce qu'il y a d'autres questions ?
Quelle est la délibération, Stéphanie ?

Mme Thomas.- Il s'agit de délibérer sur les fiches filières présentées pour les nouveaux parcours et les modifications apportées aux fiches filières pour les parcours déjà ouverts, le référentiel commun des études qui sera adopté par UBFC, le calendrier universitaire et les droits d'inscription.

M. Johann.- Je peux tout regrouper ? Pas besoin de séparer ?

Mme Thomas.- non, c'est bon.

M. Johann.- Sur cette proposition, qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Unanimité).

C'est approuvé.

Point suivant.

7. Contribution Vie Étudiante et de Campus

Mme Bourhis.- Comme vous le savez, c'est une taxe dont tous les étudiants qui s'inscrivent en formation continue doivent s'acquitter préalablement à leur inscription. C'est une taxe qui a été instituée par la loi Orientation et Réussite des Étudiants. Globalement, la CVEC contribue à l'amélioration des conditions de vie étudiante et à la dynamisation de la vie de campus.

Le montant de la CVEC à la rentrée 2018 était de 90 €. Il passera à 91 €. C'est dû une seule fois par année universitaire. C'est une taxe collectée par le CROUS et qui est ensuite répartie entre les établissements d'enseignement supérieur dans lesquels sont inscrits les étudiants.

Les établissements se sont dotés d'un comité ou d'une commission CVEC, comme stipulé dans le décret du 19 mars 2019.

Pour rappel, la CVEC est composée des montants du FSDIE, du SUMPPS (santé, social) et du SUAPS (Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives). 41 € sont reversés aux établissements par étudiant et par année universitaire.

Une discussion a eu lieu entre les établissements fondateurs d'UBFC pour savoir s'il serait opportun qu'il y ait un reversement d'une part de ces 41 € à UBFC au titre de la coordination des actions vie étudiante et du schéma directeur de la vie étudiante par UBFC. Les établissements se sont mis d'accord, dans le cadre de la rentrée 2018-2019, qu'il y ait un reversement de 30 % de ces 41 € par étudiant UBFC. Quand on parle d'étudiants UBFC, on parle des étudiants qui ont un diplôme accrédité par UBFC, à savoir doctorat et master UBFC. C'est reversé des établissements vers UBFC.

En gros, pour l'année 2018-2019, on arriverait à un volume d'environ 22 000 €.

Ce budget reversé à UBFC serait bien évidemment piloté par le comité de coordination de la vie étudiante qui est l'un des trois comités inscrits dans le schéma directeur de la vie étudiante lancé le 6 juin dernier.

Il faut également noter que la chargée de mission du schéma directeur de la vie étudiante qui a été recrutée par UBFC en janvier 2019 est invitée à participer aux commissions CVEC qui sont mises en place dans les établissements afin d'avoir une vision générale des projets mis en place. Elle a également un bureau partagé avec le CROUS, ce qui lui permet d'avoir une vision générale sur les actions vie étudiante mises en place sur notre territoire.

M. Johann.- Frédéric, tu veux peut-être préciser ? Non, pas besoin ?

M. Muyard.- Je veux bien répondre aux questions s'il y en a.

M. Johann.- D'accord.

Est-ce qu'il y a des questions ?

Mme Privé.- Je vais être dans la même ligne que ce qui a pu être dit au CAC sur ce sujet pour l'UNEF. Il est vrai que nous trouvons plutôt dommage et incohérent que ce soient exclusivement des étudiants du CROUS, en particulier la VPE qui s'occupe des initiatives étudiantes qui sont au sein de la Comue. Si je ne dis pas de bêtise, la VPE du CROUS est invitée à la commission dont vous parlez.

Mme Thomas.- Oui, mais il y a les VP étudiants et les représentants étudiants de l'ensemble des établissements.

Mme Privé.- Bien sûr, mais le seul VPE qui n'est pas là, parce qu'il n'y en a pas, c'est celui de la Comue et on parle d'initiatives étudiantes au sein de la Comue. Pour moi, c'est un premier point noir. Même si la chargée de mission est présente, ce n'est pas un étudiant qui peut impulser des initiatives. Et même si on va réutiliser des initiatives qui avaient déjà été données sous l'ancien mandat par le vice-président étudiant, on sera plus sur un recyclage. Bien évidemment, les actions étaient plutôt porteuses et bonnes, mais des points d'amélioration peuvent se faire, c'est certain.

Du coup, on trouve dommage que les choses se déroulent de cette manière et que, malgré de l'argent, un investissement et un budget qui peuvent se faire sur la vie étudiante, tous soient impliqués, sauf le vice-président étudiant de la Comue concernée.

M. Johann.- Le CAC l'a approuvé à l'unanimité moins deux voix. Je le dis parce que cela retranscrit la discussion qu'il y a eue la dernière fois. L'UNEF était contre.

Mme Privé.- Abstention.

M. Johann.- C'est très bien. J'avais vu contre. C'est donc parfait. C'est encore mieux.

Je crois que Frédéric peut parler de la manière dont la somme a été travaillée et proposée. On a demandé pourquoi telle somme, etc.

M. Muyard.- Déjà, il est très clair que les étudiants qui sont inscrits par les établissements porteurs pour UBFC bénéficient de 100 % des prestations dans les établissements où ils suivent leurs cours. Ils ont évidemment accès au FSDIE, à la santé, au sport, etc.

Ensuite, il y a cette mission de coordination. Il faut aussi remettre cette proposition dans le contexte d'urgence de la mise en place de la CVEC cette année. Ce n'est pas quelque chose qui est installé depuis très longtemps. La CVEC, c'est tout nouveau. Il y a effectivement les missions de coordination que les établissements ont tenu à respecter. Il est vrai que 30 % correspondent à un montant qui paraissait tout à fait raisonnable – autour de 24 000 € – pour organiser des missions ou des événements tels que les Assises de la vie étudiante.

Je vous rejoins pour dire qu'il est important d'avoir des instances de réflexion et de coordination sur les projets étudiants. Je pense que la commission CVEC du CROUS est aussi un endroit extrêmement important dans lequel tous les établissements du site UBFC se retrouvent pour discuter des projets.

Mme Peyron.- Juste une petite remarque. Tout à l'heure, on parlait de la difficulté au niveau d'UBFC d'avoir un Bureau qui fonctionne avec des vice-présidents puisque plein de postes de vice-président ne sont pas pourvus car les gens ne veulent pas les pourvoir. Si je me souviens bien, il me semblait que les étudiants étaient demandeurs d'avoir une action concrète dans le fonctionnement d'UBFC et d'avoir la possibilité qu'un vice-président étudiant soit nommé au sein de l'équipe pour faire fonctionner UBFC. Ceci n'est pas allé jusqu'au bout.

M. Johann.- Non, ici-même d'ailleurs. La question avait été posée ici.

Mme Peyron.- Tout à fait. Je le rappelle donc.

Ce que va faire un chargé de mission qui va faire fonctionner les choses, faire que ça tourne et les orientations, les impulsions et les échanges que va donner un vice-président qui a été, sur proposition, accepté par le CA d'UBFC pour cette fonction-là, c'est un autre fonctionnement. En gros, il y a une orientation politique et puis du fonctionnement concret.

Pour une fois qu'on aurait pu avoir un vice-président qui aurait fonctionné, c'est dommage qu'il n'y ait pas cette possibilité.

M. Johann.- Vous étiez là quand j'ai répondu la dernière fois. C'est-à-dire que, la dernière fois, on m'a mis un ultimatum qui était de prendre le VP de l'UNEF parce que les autres syndicats étudiants ne veulent pas de vice-président. Une commission leur convient très bien.

J'avais donc à faire un choix politique. Le choix était difficile. Puisqu'on m'a demandé d'en prendre un, j'ai refusé en disant que c'était trop difficile, trop politique.

Mme Peyron.- Je trouve cela dommage.

M. Johann.- Oui, d'accord, mais vous voyez bien que si j'avais pris un vice-président de l'UNEF pour le mettre dans mon Bureau, ce n'était pas évident non plus. Je n'ai pas l'impression d'avoir un soutien immodéré.
(Rires).

Je veux bien un vice-président, mais quand j'ai un VP, il est dans mon équipe, il participe à tout, à 100 %. Aujourd'hui, ce n'est pas évident. Je leur ai d'ailleurs dit dès le départ.

Mme Peyron.- Si l'objectif est de faire avancer les projets étudiants, il ne sera peut-être pas d'accord avec tout ce que vous proposez comme actions concrètement sur d'autres sujets, mais si les propositions sont claires et font avancer les projets sur la vie étudiante, pourquoi pas.

M. Johann.- Oui, mais c'est plus simple pour moi de faire une commission dans laquelle tous les étudiants sont plutôt que d'avoir un VP et que je sois en difficulté. Il faut être clair, si ce choix avait été simple, je l'aurais pris. Aujourd'hui, les conditions ne sont pas réunies. Autant être clair. Je l'ai dit la dernière fois et vous voyez bien que je le paie.

Pour moi, un VP, c'est un VP. Il est dans l'équipe, il est au courant de tout et il ne peut pas être en opposition avec moi. Cette affaire était inextricable. Je me suis demandé si j'arriverais à m'en sortir. J'ai proposé une commission qui soit animée, ce que je propose toujours. Et, surtout, les autres étudiants ne me le demandent pas.

Mais il ne faut pas éluder la question. Elle existe, elle est vraie et, de toute façon, tout le monde le sait.

Sur cette proposition de contribution de la vie étudiante, qui est contre ?

Qui s'abstient ? 3 abstentions.

Merci.

8. Enveloppe 2019-2020 pour les bourses ISITE-BFC et l'EUR EIPHI BFC

Mme Laou-Huen.- Bonjour.

Ce rapport concerne les PIA ISITE-BFC et la *graduate school* EIPHI. Ce sont deux PIA qui proposent de poursuivre leurs actions d'attractivité des étudiants internationaux,

ou à l'international, et l'allocation de bourses de mobilités entrantes et sortantes pour l'année académique 2019-2020.

Pour ce qui concerne le projet I-SITE, il propose de nous faire approuver son projet d'allouer 200 000 € pour les bourses entrantes et 200 000 € pour les bourses sortantes au bénéfice des étudiants inscrits au sein des masters UBFC.

D'autre part, pour le projet EIPHI BFC, il s'agit d'allouer 30 000 € pour des bourses entrantes et sortantes pour les doctorants des écoles doctorales SPIM et Carnot Pasteur, puis 70 000 € pour des bourses entrantes et sortantes pour les 10 masters EIPHI qui sont intégrés à cette école.

Nous demandons au conseil d'administration de bien vouloir approuver les montants de ces enveloppes pour ces mobilités entrantes et sortantes.

M. Johann.- Est-ce que vous avez des questions ou des commentaires ?

M. Tatibouët.- Les 200 000 € pour le projet ISITE-BFC pour les mobilités entrantes, que cela représente-t-il par étudiant ? Est-ce alloué à tous les étudiants ?

Mme Laou-Huen.- Pour EIPHI, il était précisé que le montant par étudiant était plafonné à 2 000 €. Pour I-SITE, il est plafonné à 800 € mensuels, sur 10 mois.

Mme Bourhis.- Effectivement, le nombre de parcours de masters passant de 8 à 16, l'enveloppe reste la même à ce jour, mais plusieurs porteurs de masters nous ont indiqué qu'il était souvent plus facile de trouver des bourses de mobilités entrantes que sortantes. Cela dépend des masters. En tout cas, à ce jour, l'enveloppe n'a pas bougé et les porteurs de masters nous ont fait remonter une liste d'étudiants, une liste prioritaire et une liste d'attente.

C'est plafonné à 800 € par mois, mais en fonction de la durée du stage, la bourse sur l'année universitaire peut être variable. C'est le CAC restreint qui valide la liste nominative des étudiants et l'équité par master.

M. Tatibouët.- Combien d'étudiants cela représente-t-il ?

Mme Bourhis.- Nous allons faire un bilan. Pour les bourses de mobilités sortantes sur le second semestre 2019, cela représentait entre six et huit étudiants par master sur huit masters.

M. Tatibouët.- Merci.

M. Johann.- Il n'y a pas d'autres questions ?

Il est demandé au conseil d'administration de délibérer sur l'enveloppe allouée pour l'année académique 2019-2020 pour I-SITE et EUR EIPHI. Je crois que vous avez la délibération écrite.

Sur cette délibération, qui est contre ?

Qui s'abstient ?

C'est approuvé.

Point suivant.

9. Convention de reversement Pôle Santé Publique

Mme Laou-Huen.- Le rapport concerne le Pôle fédératif de recherche et de formation en Santé Publique Bourgogne-Franche-Comté. Pour faire court, je vais l'appeler le Pôle de Santé Publique.

Pour rappel, ce Pôle de Santé Publique est soutenu par l'ARS et le Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté. Il est porté par UBFC. Il est également soutenu par l'uB, l'UFC et les CHU de Dijon et de Besançon.

Ce Pôle fédératif en Santé Publique souhaite renforcer son équipe qui, à ce jour, est constituée d'un pilote, d'une responsable de pôle et d'une chargée de mission. Il souhaiterait donc renforcer son équipe avec le recrutement d'un assistant universitaire en santé publique. L'« AUSP » qui est mis entre guillemets, est un statut qui n'existe pas officiellement à ce jour puisque seul l'assistant universitaire en médecine générale existe. Ce statut est en cours de discussion au niveau national pour qu'il puisse être officialisé.

En fait, cela correspond à un poste d'enseignant-chercheur en santé publique, contractuel junior. Ce serait une personne en poste internat en santé publique qui viendrait soutenir les projets de recherche appliquée qui sont destinés à répondre aux enjeux de santé publique. Elle aurait des activités de recherche et des activités pédagogiques. Elle pourrait également fournir des enseignements en formation initiale et continue pour répondre à des enjeux de santé publique. Elle aurait aussi des activités d'encadrement d'internes.

L'idée est qu'UBFC puisse reverser l'équivalent de deux mois de salaire pour la fin d'année 2019 pour cet assistant universitaire en santé publique à l'université de Bourgogne qui serait donc son employeur. L'idée est aussi que ce contrat de travail soit pérennisé en 2020 avec un autre contrat de travail entre l'ARS et l'université de Bourgogne.

M. Johann.- Pas de questions ? Pas de remarques particulières ?

S'il n'y a pas de remarques, je vous propose de passer à la délibération. Il faut délibérer sur le reversement de l'enveloppe de 2 167 € à l'uB, etc.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Unanimité).

C'est approuvé.

10. Bilan des actions internationales années 2018-2019

Mme Pashayan-Leroy.- Bonjour à tous.

J'ai le plaisir de vous présenter aujourd'hui le bilan des actions qui ont été menées par UBFC sur le plan international au cours de l'année académique 2018-2019 par les cellules internationales. Je vais essayer d'être très courte.

La cellule internationale est composée de deux personnes : moi-même, Yevgenya Pashayan-Leroy, chef de projet promotion de l'internationalisation des formations, et ma collègue, Nesrine Yadane-Grandemange, chargée de mission mobilité internationale des étudiants.

Missions principales

Avant de vous présenter les actions, je vais vous présenter les missions principales. La liste est longue. Je voudrais juste souligner l'une de nos missions principales qui se trouve sur la première ligne, qui consiste à nous faire connaître et reconnaître à l'international, au-delà de nos frontières, donc UBFC, ses formations, celles de ses établissements membres et surtout la force de frappe des sept établissements membres qu'UBFC regroupe.

Toutes les actions que je vais vous présenter aujourd'hui sont menées dans le cadre du projet « Promotion de l'internationalisation des formations ». C'est un projet qui a été mis en place dans le cadre du projet I-SITE.

Promotion de l'internationalisation des formations

L'objectif principal est de renforcer la visibilité et l'attractivité des formations d'UBFC afin d'attirer l'excellence académique et scientifique internationale grâce aux outils suivants : à la valorisation des masters et doctorats, à l'intégration dans les cursus de périodes de mobilité pour nos étudiants, à l'implication d'UBFC dans les programmes européens et/ou internationaux de formation et de recherche, ainsi qu'à la qualité de service d'accueil que nous offrons aux étudiants et chercheurs internationaux. Voici donc les objectifs et les outils pour les atteindre.

Maintenant, quelle est notre stratégie ? Elle est axée sur la mobilité internationale. La stratégie est d'identifier les meilleures universités dans le monde et de développer des partenariats solides et à long terme avec ces universités.

En matière d'internationalisation, l'une de nos priorités est le recrutement d'étudiants internationaux. L'action est mise sur le développement de programmes de doubles diplômes et de programmes de diplômes conjoints.

Recrutement international

Sur le recrutement international, dans le cadre de la promotion de nos masters, nous avons réalisé plusieurs visites dans les différentes universités de différents pays dans l'objectif de recruter des étudiants étrangers pour les masters UBFC enseignés en anglais. Vous avez la liste des universités qui ont été visitées au cours de cette année académique. Je ne vais pas les nommer. Vous voyez la liste, c'est de l'ordre d'une douzaine d'universités.

Lors de chaque mission, les formations qui sont offertes dans le cadre de l'école université de recherche EIPHI ont été présentées dans ces universités. Les possibilités de coopérations en matière de recherche et de formation ont été prospectées et discutées.

La promotion de nos masters a été réalisée de façon active lors de salons de recrutement. En fait, nous travaillons de façon étroite avec différentes structures et organismes en France, tels que l'Agence Campus France, l'Ambassade de France, des instituts français et des universités françaises implantées dans différents pays du monde.

UBFC a donc participé aux différents salons listés sur cette page. C'est le Salon Naturejobs Career qui a eu lieu à Londres en octobre 2018. Nous avons participé au Salon de recrutement China Education Expo qui a été organisé par le ministère de l'Éducation Nationale en Chine, à Wuhan et à Shanghai. Nous avons également participé au forum « Belt and Road University Presidents Forum » qui a été organisé par l'université de Hefei. Nous avons participé au forum dédié à la coopération internationale universitaire franco-sibérienne, organisé par l'Ambassade de France en Russie et Campus France Russie qui a eu lieu à Novossibirsk et à Tomsk.

Nous sommes ensuite partis en Malaisie pour participer au Salon du partenariat de l'enseignement supérieur. C'est l'un des plus grands salons de partenariats. C'est une participation commune avec les relations internationales des établissements membres. UBFC a donc été accompagné par RI de l'uB et de l'UFC.

Depuis la Malaisie, UBFC est allée participer aux rencontres universités franco-chinoises organisées par l'Ambassade de France en Chine et Campus France Chine. Les rencontres ont eu lieu dans deux villes : Chengdu et Wuhan.

Les trois salons que vous voyez sur cette page sont les salons prévus pour cette année. Le Salon européen va avoir lieu en septembre 2019 en Finlande. Encore une fois, c'est une participation commune avec les Relations Internationales des établissements membres. Un autre salon est prévu : le Salon du recrutement d'étudiants en Russie, à Moscou et Saint-Pétersbourg, en octobre 2019. Un autre salon est prévu, Salon européen, à Taïwan, en octobre 2019.

J'avais déjà souligné le fait que notre stratégie était axée sur la mobilité internationale. Le prérequis fondamental pour développer et renforcer la mobilité internationale est un large aspect de collaboration avec des partenaires internationaux. Nous avons mené une politique de conventions internationales avec quelques universités

étrangères dans l'objectif d'asseoir le réseau des partenaires internationaux d'UBFC et de faciliter les échanges entre les étudiants, les chercheurs, les enseignants-chercheurs et le personnel administratif. Voici la liste des accords qui ont été signés par UBFC avec des universités étrangères. Le but de ces accords est de faciliter la mise en place des conditions qui permettront à nos étudiants d'effectuer une mobilité internationale afin d'acquérir des compétences pour leur insertion professionnelle.

Accords d'échanges et de double diplôme

L'accent, dans le développement de la politique de partenariats internationaux, a été mis sur la mise en place de programmes d'échanges et de doubles diplômes. À ce jour, nous avons mis en place un programme de doubles diplômes au niveau des doctorats dans le domaine de chimie et physique avec l'université de Chimie Technologie de Prague. Un accord de doubles diplômes a été mis en place pour le master délivré par UBFC. C'est le master Control for Green Mechatronics (GREEM) avec une université du Kenya. Un autre accord de doubles diplômes a été mis en place, toujours pour le même master GREEM, avec l'université du Mexique. Un accord d'échange d'étudiants a été mis en place pour un autre master UBFC. C'est le master PICS avec l'université de Padova en Italie.

Projets de partenariat en cours

Des actions ont été accomplies et nous avons une liste de projets de partenariats allant de programmes d'échanges jusqu'à la création de doubles diplômes pour l'ensemble des masters d'UBFC. Nous sommes contents parce qu'à ce jour, nous avons 16 masters internationaux à UBFC et nous avons réussi à trouver des partenariats pour 15 masters. La liste est très longue.

Pour chaque master, au moins deux projets de partenariats sont en cours de finalisation et de négociation. Je ne vais peut-être pas tous les présenter car la liste est très longue, mais juste le premier master Innovative Drugs. Pour ce master, nous avons prévu un programme de doubles diplômes avec l'université de Chimie et de Technologie de Prague. C'est notre partenaire.

Un autre programme de doubles diplômes est prévu avec Sechenov First Moscow State Medical University. C'est l'université qui est soutenue par l'initiative d'excellence en Russie, ainsi qu'un programme de doubles diplômes avec l'université chinoise de Ningbo. C'est un projet intéressant. C'est un programme de doubles diplômes au niveau master et doctorat.

Je ne vais pas tout citer. On va passer parce que je n'ai que 10 minutes ! Je respecte le temps qui m'a été attribué.

Vous avez la liste des masters dans le rapport, on passe.

Pour 15 masters, nous avons des projets de partenariats.

Participation au Programme Erasmus+ pour accompagner l'internationalisation des formations

Je voudrais parler un petit peu de l'action que nous avons menée à UBFC. C'est la participation au programme européen Erasmus+. UBFC s'est engagé l'année dernière et s'est doté de la charte Erasmus+ pour l'enseignement supérieur, accordée par la Commission Européenne pour la période 2014-2020.

Participation aux actions de mobilité Erasmus+

L'objectif de la participation au programme Erasmus+ est d'encourager les responsables des masters UBFC et de renforcer la mobilité internationale dans le cadre de ce projet. La participation à ce programme nous permettra de développer de nouveaux partenariats, de renforcer les partenariats à l'international et de rendre plus visibles les masters UBFC.

L'obtention de la charte Erasmus+ nous a permis de participer et répondre aux appels 2019 de programmes Erasmus+. Nous avons déposé un dossier dans le cadre de la charte d'UBFC, dans le cadre de l'action « KA103 ». C'est pour développer la mobilité intraeuropéenne. Bonne nouvelle : le dossier d'UBFC a été retenu et nous avons obtenu une subvention de 66 845 € pour développer les mobilités des étudiants, des études, des stages, de l'enseignement des personnels et les mobilités de formation de personnels.

Un deuxième projet, toujours dans le cadre du projet européen Erasmus+, a été déposé par UBFC, cette fois-ci dans le cadre du programme de l'action International Credit Mobility. C'est pour développer la mobilité avec des universités hors de l'Union Européenne. Notre dossier est en cours de sélection. Les résultats seront affichés le 10 juillet. Nous croisons donc les doigts.

Le troisième projet, toujours dans le cadre du projet Erasmus+, a été déposé dans le cadre de l'action Renforcement des capacités. C'est un projet assez lourd. Il a été déposé dans le cadre d'un consortium avec six pays et huit universités, dont quatre universités européennes. UBFC est coordinatrice de ce projet. Parmi les partenaires européens, nous avons une université de Ghent en Belgique, l'université de Chimie et de Technologie de Prague et une université allemande de Brandenburg.

Parmi les universités hors de l'Europe, nous avons deux universités russes, Tomsk Polytechnic University, université qui a intégré le classement Shanghai et une université polytechnique de Saint-Petersbourg, université qui est soutenue par l'initiative d'excellence en Russie, ainsi que deux universités du Kazakhstan.

Le budget total demandé est à peu près de 1 000 €. Pareil, c'est en cours de sélection ; les résultats seront affichés le 10 juillet.

Bourses internationales

Nous avons également participé à différents programmes de bourses internationales, notamment des programmes développés par les ambassades de France. Nous avons obtenu deux bourses d'études pour nos masters auprès de l'Ambassade de France en Arménie. Nous avons obtenu cinq bourses d'études niveau master auprès de l'Ambassade de France au Nigéria et deux bourses auprès de l'Ambassade de France en Russie, une bourse niveau d'études master et une bourse de thèse en cotutelle.

Bourse d'Excellence Eiffel 2019

Nous avons également participé au programme de bourses d'excellence. Le juge va attirer votre attention sur le fait que les bourses Eiffel sont très sélectives. En 2018, nous avons déposé trois dossiers. Les trois dossiers ont été retenus, c'est dans le cadre du volet doctorat. En 2019, nous avons obtenu une bourse d'excellence Eiffel.

Actions de communication

Vous avez à l'écran quelques actions de communication. Les masters UBFC sont affichés sur trois plateformes de référencement dont vous avez la liste : le portail FindAMaster, le portail StudyPorta et, cette année, nous avons ajouté une troisième plateforme : Keystone Academic Solutions. Les masters sont donc affichés sur ces portails. Nous faisons aussi la promotion *via* les *mailings* destinés aux étudiants étrangers dans différents pays du monde.

Actions de communication : Global Media

Nous avons réalisé une autre action cette année : les masters d'UBFC et ceux de l'EUR EIPHI sont apparus sur une double page dans le magazine américain *Global Media*. La page de ce magazine va apparaître à l'écran.

Actions de communication

Une autre action de communication : comme nous l'avons déjà fait en 2017, la semaine prochaine, UBFC participera avec les RI de l'uB et de l'UFC aux journées

rencontres de la recherche et de l'innovation organisées par Campus France. Cela aura lieu à Paris. C'est une occasion de rencontrer les représentants des ambassades de France dans différents pays. C'est aussi une occasion de présenter UBFC, ses formations et de discuter des possibilités de coopérations universitaires avec différents pays.

Résultats concernant les étudiants internationaux pour 2018-2019

Je voudrais vous présenter quelques chiffres concernant les masters d'UBFC. En 2018, nous avons admis 213 étudiants provenant de 47 pays et nous avons reçu 750 candidatures pour huit masters.

Si on compare avec la rentrée 2017, nous avons eu une augmentation de 109 % du nombre d'étudiants et 67 % de ces étudiants viennent de l'étranger. Pour moi, ces chiffres parlent de l'augmentation et de la visibilité des masters d'UBFC.

M. Johann.- Je crois que, l'autre jour, on avait une idée du nombre d'étudiants qu'on prévoyait pour septembre. J'ai vu un chiffre passer. Je ne sais pas si Stéphanie était là.

Mme Pashayan-Leroy.- Nous en attendons 350.
Pour moi, c'est une mesure d'attractivité.

M. Johann.- Oui, bien sûr.

Tout à l'heure, on parlait de ce qu'était une université. Je ne sais plus combien nous avons de doctorants. 2 000 et quelques. Je ne sais plus.

Mme Pashayan-Leroy.- Oui, 2 000.

M. Johann.- C'est donc déjà une université. Quand on parle de ce qu'est une université, Masters et doctorats : 2 500 personnes. On parlait d'indicateurs ; ce sont des indicateurs à mettre.

Je fais un aparté, mais on voit bien la notion de ce qu'est une université. Typiquement quand on me demande ce qu'est une université de recherche, c'est une université qui a le doctorat et les masters internationaux et qui est capable d'afficher 2 500 personnes.

Je fais un aparté parce que c'est en rapport avec la question, mais typiquement, c'est ce genre de réponses et d'arguments qu'on va apporter.
Je vous laisse finir.

Mme Pashayan-Leroy.- Merci.

Vous avez ici une petite carte qui représente les pays.

En conclusion, je vais parler un peu de l'accueil des étudiants étrangers. Je ne sais pas si cela fait 10 minutes ou pas.

M. Johann.- Vous les avez dépassés.

Accueil d'étudiants étrangers

Mme Pashayan-Leroy.- Je vous ai parlé des actions menées et des moyens que nous avons mis pour renforcer la visibilité et l'attractivité de nos formations. Je pense que tous les moyens et tous les efforts que nous avons mis et allons mettre en place ne serviront à rien si les étudiants étrangers, les chercheurs étrangers, les professeurs étrangers qui viennent en Bourgogne-Franche-Comté ne repartent pas satisfaits. En fait, chaque étudiant, chaque chercheur et chaque professeur étranger qui vient chez nous peut devenir un ambassadeur de notre excellence dans son pays d'origine.

Nous avons donc mené une politique d'accueil afin d'assurer un service d'accueil et de garantir la qualité d'accueil des étudiants qui viennent chez nous. Chaque étudiant qui vient pour un master est accompagné et soutenu dans toutes ses démarches administratives. Il est accueilli en gare et accompagné dans sa chambre. À partir du dépôt de sa candidature, on l'accompagne toute l'année.

Accueil des chercheurs Tenure Tracks

Nous appliquons la même politique d'accueil pour les chercheurs. L'année dernière, nous avons accueilli deux chercheurs Tenure Tracks et, pour 2019-2020, nous en attendons sept dans le cadre de la même politique que pour les étudiants étrangers.

En conclusion, je voudrais tout de même remercier toute l'équipe d'UBFC, tous les gens avec qui je travaille : le service communication, le service financier et le service numérique. C'est une petite équipe très dynamique et engagée. Je pense que toutes les actions que nous avons menées sur le plan international seraient impossible à faire sans ces gens.

Un merci à part pour les responsables des masters d'UBFC. Je les remercie parce que je travaille avec eux de façon très étroite. Ils font un travail formidable pour mettre en avant université.

Merci.

(Applaudissements)

M. Johann.- Merci à vous, Madame Pashayan-Leroy.

Mme Pashayan-Leroy.- Je suis à votre disposition si vous avez des questions.

M. Johann.- On ne peut que saluer cet engagement.

Avez-vous des questions ?

Après, il y a du terrain. Il est inutile de vous dire que je ne me déplace pas. C'est Madame Pashayan-Leroy qui va sur le terrain.

Mme Bon.- Juste une question. Est-il prévu un affichage pour la proposition de postes de post-doctorant, par exemple ?

Mme Pashayan-Leroy.- En fait, cette année, comme vous n'avez pas eu la liste des plateformes, nous avons ajouté une 3^{ème} plateforme de référencement. C'est Keystone Academic Solutions, avec un site est dédié pour les doctorants et post-doctorants.

Mme Bon.- Quand c'est comme cela, on envoie à UBFC les propositions de post-doctorants ?

Mme Pashayan-Leroy.- Oui, pas de souci. On a justement ajouté cette 3^{ème} plateforme qui fait la promotion de doctorants et post-doctorants. Vous pouvez nous les envoyer, il n'y a pas de souci.

Mme Bon.- Je vous remercie beaucoup.

M. Johann.- Avez-vous d'autres questions ? Non.

Merci, Madame Mme Pashayan-Leroy.

Mme Pashayan-Leroy.- Merci.

11. Bilan des actions entrepreneuriat étudiant et perspectives

Mme Brenet.- Bonjour à tous. Je suis très heureuse d'être parmi vous et je remercie Monsieur Johann de m'accueillir dans ce conseil d'administration.

Je voulais faire un point avec vous et surtout évoquer un futur possible et l'actualité de l'entrepreneuriat académique. Vous voyez que j'ai intitulé cette présentation « UBFC, université entrepreneuriale ».

M. Roche-Bruyn.- Ce n'est pas qu'une université de recherche.

Mme Brenet.- Exactement.

Compte-tenu du temps qui est court, je souhaiterais aborder un premier point avec quelques éléments de bilan. Je vais le faire de manière extrêmement brève, à titre introductif.

M. Johann.- S'il y a des choses à dire, vous les dites. Si c'est important, vous le dites.

Mme Brenet.- Je pense que sur le bilan, c'est peut-être mieux qu'il y ait des questions ensuite.

M. Johann.- Comme je sais qu'il y a beaucoup de questions, si des choses sont importantes à dire, il faut que vous les disiez. Je ne voudrais pas trop vous restreindre non plus.

Mme Brenet.- D'accord.

PEPITE : une action transversale, en lien avec la formation et la recherche, ouverte sur le territoire

Vous savez sans doute qu'UBFC et ses établissements sont engagés dans des actions en matière d'entrepreneuriat étudiant de manière formelle depuis le printemps 2014, avec la création du PEPITE Bourgogne-Franche-Comté qui fait partie d'un réseau de 30 PEPITE au niveau national.

Je me permets de passer cela.

Rappel des objectifs : émergence et compétences entrepreneuriales

Je rappelle, pour ceux qui connaissent peu ce dispositif et ses actions, que dans le cadre du précédent plan entrepreneuriat étudiant, les objectifs de ces actions sont, si on parle de la partie visible de l'iceberg, de soutenir et favoriser la création d'entreprises innovantes par les étudiants et jeunes diplômés, y compris les jeunes chercheurs. C'est aussi, beaucoup plus largement, de doter nos étudiants de compétences entrepreneuriales. Là, on est sur quelque chose d'utile à la fois en termes d'insertion professionnelle et de dynamisation de notre territoire et de ses entreprises en matière d'innovation et d'entrepreneuriat.

L'un de nos objectifs au départ – et je pense que cet objectif est rempli au niveau national – concerne l'éducation à l'entrepreneuriat qui est quelque chose qui ne s'enseigne pas à travers un cours magistral ou sur des approches classiques. C'est beaucoup de la formation par l'action. Les PEPITE sont devenus véritablement un vecteur d'innovation pédagogique. L'année dernière, nous avons d'ailleurs publié un guide des pratiques qui est véritablement rafraîchissant et, en tant que tel, très innovant.

Une action en progression

Si je parle des choses de manière quantitative, ce n'est pas le plus intéressant, mais tout de même. À l'échelle de nos établissements, depuis 2014, nous avons une progression.

Quelques exemples d'actions de sensibilisation

Je vais juste souligner deux chiffres qui s'affichent devant vous. D'une part, les actions de sensibilisation qui sont très diverses et qui ont concerné, en 2018, plus de 5 000 étudiants. C'est un chiffre qui n'est pas négligeable.

Je vais aussi commenter ce qui concerne les étudiants qui ont adopté le statut national d'étudiants entrepreneurs et qui, à ce titre, bénéficient d'un accompagnement. Vous voyez qu'après un démarrage très timide, 4 étudiants entrepreneurs la première année, en 2018, nous avons accueilli 66 étudiants entrepreneurs. Ce qui constitue une belle communauté issue de formations extrêmement diverses au sein d'UBFC et qui profite d'une dynamique de *coworking* et d'un accompagnement par des structures régionales.

Je fais tout de même court, malgré tout.

M. Johann.- Ce qui est important doit être dit.

Mme Brenet.- Oui.

Je ne suis pas rentrée dans le détail des actions de sensibilisation, il y aurait beaucoup à dire. Je rappelle une chose.

PEPITE, laboratoire d'idées

Les actions des PEPITE sont structurées en trois degrés : la sensibilisation, la formation et - pour ceux qui le souhaitent, la partie visible de l'iceberg ou le bas de l'entonnoir - l'accompagnement de l'émergence de projets pour les étudiants qui souhaitent entreprendre.

Une carte des formations cohérente

On a une carte de formation qui est assez cohérente et partagée dans la grande région, depuis des diplômes d'université jusqu'à une licence pro et des masters. C'est donc quelque chose d'assez bien réparti dans le paysage et qui permet de traiter à la fois l'entrepreneuriat innovant et technologique, mais aussi l'entrepreneuriat dans un sens plus large.

La dynamique des étudiants entrepreneurs

En ce qui concerne les étudiants entrepreneurs, vous retrouvez les chiffres à l'écran. J'ai indiqué quelques *success-stories*, il est important de les mettre en avant. Les quelques logos que vous voyez, ce sont les étudiants qui ont été lauréats nationaux lors du concours PEPITE qui a lieu chaque année. Nous sommes en train de préparer l'édition 2019. Vous voyez la diversité des parcours et des projets.

Une offre complète pour les doctorants... à déployer

Sur cette diapositive, j'ai indiqué ce qui constitue le dispositif qui leur est proposé, notamment avec une dimension communautaire de partage d'expériences des grandes questions et des outils parmi ces étudiants entrepreneurs, ainsi que des rendez-vous de *coworking* très structurants pour leur engagement.

Le cadre national : Plan « Esprit d'entreprendre », mai 2019

Aujourd'hui, nous en sommes là, donc depuis 2014. Il me paraît important de partager avec vous les perspectives, sachant qu'il y a un nouveau plan « Esprit d'entreprendre » que Madame la Ministre nous a présenté début mai. Je ne vais pas lire la

diapositive de ce plan mais faire un commentaire de l'esprit. Il s'agit, pour l'essentiel, de poursuivre l'action engagée par les 30 PEPITE au niveau national et de poursuivre le déploiement de ces actions, notamment sur la sensibilisation. L'objectif très ambitieux qui est fixé concerne la généralisation de cette sensibilisation. C'est aussi la reconnaissance et l'ancrage des PEPITE comme totem et lieu de partage d'expériences et d'expertises au sein des campus. C'est également, autour du statut national d'étudiant entrepreneur, une ouverture. Il s'agit aussi d'apporter des moyens pour faciliter le passage à l'acte pour les étudiants qui souhaitent entreprendre.

Ce plan national a donc été annoncé par Madame la Ministre.

Le cadre national – Réseau des VP entrepreneuriat de la CPU

Depuis un an, un réseau des vice-présidents entrepreneuriat a été mis en place par la CPU. J'ai donc la chance, depuis un an, de travailler au sein de ce réseau. La CPU souhaite s'emparer de ce sujet de façon qu'il soit traité de manière politique et stratégique au sein des universités. Nous sommes une vingtaine de personnes dans ce réseau. Notre rôle est d'être force de propositions pour les universités. Cette année, nous avons travaillé en particulier sur trois thèmes. Pour ma part, j'ai pu piloter et m'investir sur un sujet tout à fait important et délicat, qui est la performance et l'impact de l'éducation à l'entrepreneuriat.

Les thèmes structurants PEPITE France-MESRI

En écho au plan « Esprit d'entreprendre », les PEPITE poursuivent leur structuration. Ce que j'indique sur cette diapositive, ce sont les thèmes structurants sur lesquels nous avons décidé de travailler en coordination avec le Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. Vous voyez qu'on retrouve des points clés qui vont aider à développer ces actions.

Mon implication nationale et internationale

Il n'est pas dans mon habitude de parler de ma propre activité et de mon implication, mais je me permets d'expliquer ce que j'ai l'occasion de réaliser depuis quelques années, notamment depuis un an ou deux, sur des actions nationales et internationales. Mon implication, que ce soit à la CPU, à l'intérieur du réseau PEPITE ou avec l'AUF m'ont permis d'avoir de l'information en temps réel, mais aussi de contribuer à la mise en place d'un certain nombre d'actions, d'outils ou de réflexions.

En 2017, j'ai pu travailler sur un référentiel de compétences en entrepreneuriat. Actuellement, comme je vous le disais, je travaille sur la question de l'impact et de la mesure de la performance de l'entrepreneuriat académique.

Très récemment, j'ai pu participer à une formation dans le cadre de l'OCDE autour d'un outil qui s'appelle HEInnovate. C'est un outil qui se propose d'accompagner la conception et le pilotage d'une stratégie d'université entrepreneuriale.

Ma proposition pour UBFC

Cela me permet aujourd'hui – c'est pour cela que je me suis permis de faire ce détour par mon expérience récente – de faire une proposition pour UBFC et ses établissements, c'est de transformer UBFC en université entrepreneuriale, donc de marquer une étape comme le font d'autres régions et d'autres établissements en allant vers ce qu'on pourrait appeler l'entrepreneuriat 2.0. C'est une nouvelle marche qui correspond à la fois à une action plus large, mais aussi qualitative et plus ancrée stratégiquement.

Cette proposition passe par une réflexion stratégique qui pourrait être partagée entre une série d'acteurs, à la fois des représentants et responsables au sein de nos établissements, mais aussi un certain nombre de collègues qui sont dès à présent engagés dans des actions en faveur de l'entrepreneuriat.

Je pense que nous pourrions franchir cette marche ensemble à travers un atelier que je me propose d'animer. Cela permettrait, notamment en utilisant cet outil européen que j'ai pu tester récemment, de construire une vision et une stratégie commune, puis de nourrir et structurer un plan d'action.

Dans la continuité des actions déjà engagées, j'ai aussi un certain nombre de propositions à faire. Je peux les présenter et nous pourrions en discuter. Au-delà des propositions qui sont dans la continuité des actions passées et dans la dynamique et la logique des actions menées au niveau national, il me semble important que l'on puisse se donner un temps. Nous pourrions définir un temps prochainement pour construire ensemble cette stratégie, créer de l'engagement, élargir, reconnaître et soutenir une communauté de référents entrepreneuriat.

M. Johann.- Merci.

Évidemment, que ce soit l'entrepreneuriat ou les relations avec le monde socioéconomique, on voit bien qu'on est sur des axes sur lesquels on nous attendra. On le sait. On voit donc bien tout l'enjeu qui se trouve derrière. Vous voyez que des choses sont faites, même beaucoup. Il y a un travail à mettre en valeur. Il est donc important qu'on en parle.

Puis il y a encore des marches énormes de choses à faire. On ne part pas de rien. Il y a encore du travail important.

C'est un volet sur lequel on ne s'est pas énormément étendu jusqu'à maintenant et sur lequel il faudra tout de même être présent à l'automne 2020. C'est un axe. Pouvoir répondre, là aussi, à des choses fait donc partie des éléments très importants sur lesquels on n'a pas beaucoup discuté, mais dont on sait que ce sera une attente. Et là, c'est sûr, ce sera un plus. Pour la communauté et le territoire, on voit tout l'impact positif que cela peut voir.

Vous vouliez peut-être dire quelque chose.

M. Noacco.- Oui. Est-ce uniquement une approche académique ?

Mme Brenet.- Non, pas du tout.

M. Noacco.- Est-ce le concept des juniors entreprises qu'on a eu dans le passé ?

Mme Brenet.- Oui, c'est très large. Si vous me le permettez - j'ai gardé un peu de réserve -, j'ai deux images à vous présenter. L'une d'entre elles pourra peut-être éclairer votre question.

M. Johann.- Allez-y.

Mme Brenet.- Justement, dans le cadre du travail que j'ai fait récemment pour et avec la CPU, on s'est interrogé sur les impacts et la performance de l'entrepreneuriat académique.

L'université entrepreneuriale : performance et impacts

Sur cette diapositive, vous avez une présentation très synthétique. Derrière, beaucoup de choses pourraient bien entendu être détaillées, mais je pense que cela donne une bonne image, une bonne synthèse.

Vous voyez quatre zones. Si vous regardez ce qui se passe à la gauche de cette image, vous avez le rayonnement de l'université entrepreneuriale. Là, on parle vraiment d'université entrepreneuriale et il y a aussi beaucoup à dire. Il y a à la fois beaucoup d'opérationnels, d'institutions au niveau européen et international et de chercheurs qui s'intéressent à ces questions.

Sur le volet gauche, c'est le rayonnement de l'université. On peut le situer ici, au niveau macro et au niveau des étudiants. Au niveau macro et de notre territoire, on est dans l'économie de la connaissance. On est dans un contexte de complexité, de changement et d'attentes fortes en termes d'évolutions sociales et d'inclusion. L'université entrepreneuriale a donc un rôle à jouer en termes de croissance, d'innovation et de bien vivre en matière sociale.

Sur un niveau micro, si on regarde ce qui arrive à nos étudiants et à nos jeunes diplômés, l'université entrepreneuriale est moteur de l'insertion professionnelle. Là, on est sur tout ce qui est les *softs skills* et les compétences entrepreneuriales. On est aussi sur le capital social ; c'est vraiment quelque chose de très marquant dans notre communauté des étudiants entrepreneurs.

Ce qui est intéressant, c'est de regarder, non pas seulement la création à court terme, mais bien le chemin d'insertion professionnelle de nos étudiants, ce qu'ils deviennent, comment ils sont acteurs de changement et comment ces compétences entrepreneuriales et cette autre manière d'apprendre leur donnent accès à certaines responsabilités ou actions.

Si on regarde le volet droit de cette image, on est davantage sur l'université entrepreneuriale et des transformations internes. Effectivement, c'est l'entrepreneuriat comme moteur de l'innovation pédagogique. Malheureusement, il faudrait beaucoup plus de temps pour que je puisse vous expliquer et illustrer de manière très vivante tout ce que cela peut recouvrir.

D'autre part, l'université entrepreneuriale est moteur de la transformation des universités autour de cet aspect de communauté d'étudiants entrepreneurs, autour de l'image et de la réputation des histoires qui sortent de l'université et des parcours d'innovateurs et d'entrepreneurs, mais aussi de salariés, ainsi qu'en matière de relations avec tout l'écosystème.

Finalement, je pense que cette image montre bien ce que sous-entend cette notion d'université entrepreneuriale. La question n'est pas seulement de se demander quelle action on fait ponctuellement avec quel étudiant, mais c'est bien une compréhension beaucoup plus profonde, stratégique et partenariale à la fois en interne et vis-à-vis de l'externe pour faire rayonner notre université à travers ces étudiants.

M. Johann.- La question était peut-être vis-à-vis de l'externe ?

M. Noacco.- Oui. Au-delà de cet ensemble de formations, de techniques, de *soft skills*, quelles sont les applications pratiques ? Est-ce que vous développez des notions de juniors entreprises au sein de ce cursus ou est-ce que cela reste la mise à disposition de techniques à destination des étudiants ?

M. Johann.- Oui, c'est quelle mise en pratique ?

Mme Brenet.- Il y a vraiment plusieurs niveaux. Les étudiants entrepreneurs partent avec un bagage, une boîte à outils qui leur permet d'entreprendre à relativement court terme, c'est-à-dire qu'on leur donne des outils leur permettant de mettre en œuvre des projets. Et là, il y a un enjeu intéressant pour nous aujourd'hui. Quand je dis « nous », c'est UBFC, mais c'est aussi plus largement au niveau national. Pour beaucoup, l'entrepreneuriat, c'est : « je crée une entreprise demain matin ». Mais être engagé dans la vie associative, c'est aussi entreprendre. Importer des projets, c'est entreprendre. Là, on donne à ces étudiants entrepreneurs un bagage pratique pour porter des projets et se positionner en tant que citoyens entrepreneurs.

Pour les actions de sensibilisation, on en a tout un panel d'actions. En fonction des établissements et des publics, des choses extrêmement diverses sont proposées.

Là, on fait principalement deux choses. Je me permets de simplifier. Ceux d'entre vous qui connaissent certaines de ces actions, savent que je simplifie, mais je suis obligée de le faire compte tenu du temps. La première chose que l'on fait, c'est que l'on met des étudiants en mouvement. On les amène à être autonomes, à travailler en équipe et à s'intéresser à leur environnement. Par exemple, on travaille régulièrement, pour nos étudiants, sur des sujets d'innovation qui sont des problématiques du territoire, des collectivités locales ou d'entreprises régionales. On travaille bien sûr sur des sujets qui sont d'intérêt pour eux ; je pense notamment à l'entrepreneuriat social.

Vous voyez donc qu'il y a une mise en mouvement et l'amorce, au stade de la sensibilisation, de comprendre les logiques d'entreprendre, notamment des questions autour de la viabilité, de ce qu'est une proposition de valeur solide, autour du sens et des valeurs qu'on porte lorsque l'on est un porteur de projet.

M. Johann.- Il faut que l'on coupe. Je vous dis pourquoi. Parce que si quelqu'un part, je n'ai plus le quorum pour continuer et j'ai encore trois points à voter. Je suis désolé. Ce n'est pas courtois ; j'ai honte. Mais j'ai tout de même encore deux ou trois points à voter ; on est donc obligé d'arrêter là pour faire passer les points absolument nécessaires de vote.

En tout cas, merci pour votre présentation. Nous aurons sûrement l'occasion de vous réentendre. C'est un sujet passionnant.

Mme Brenet.- J'espère, par rapport à cette proposition, que nous aurons prochainement des éléments de réponse. Cela permettra d'être en ordre de marche car le mois de septembre sera vite là.

M. Johann.- Oui. De toute façon, c'est important. Il faudra donc avancer.

M. Roche-Bruyn.- Il faut y aller.

M. Johann.- Oui, il faut y aller.
Merci.

12. Concours « Initiative au féminin » : vote du prix

Mme Brenet.- Je vais présenter brièvement ce point.

M. Johann.- Ultra brièvement.

Mme Brenet.- Pour le coup, c'est sans doute une décision importante, mais limitée dans sa complexité.

Dans la politique nationale, il y a un axe de l'entrepreneuriat, c'est l'entrepreneuriat des jeunes femmes. En réalité, ce n'est pas un sujet facile, mais je ne vais pas l'aborder dans sa complexité aujourd'hui compte tenu de votre agenda.

En tout cas, une manière que nous avons imaginée – modeste, mais en même temps symboliquement forte –, c'est de soutenir un concours qui s'appelle « Initiative au féminin ». Chaque année, il récompense des femmes entrepreneures.

« Initiative au féminin » a notamment, en collaboration avec nous, ouvert un prix dédié aux étudiantes entrepreneures. Le PEPITE UBFC soutient donc ce prix financièrement par un budget de 2 000 € chaque année.

Je crois que c'est cette décision que vous devez valider.

M. Johann.- Tout à fait.

Cette décision vous convient-elle ? Voulez-vous en discuter ? Non, c'est bon.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Unanimité).

Je suis désolé, mais c'est si jamais j'ai un sujet qui est plus long.

Mme Brenet.- Vous voyez que j'ai été rapide pour le deuxième point.

M. Johann.- C'était magnifique ! Il fallait bien s'étendre un peu sur le premier. Je ne pouvais pas le passer trop vite non plus.

Maintenant, il me reste quelques votes à faire ; je suis donc obligé d'aller un peu plus vite.

Merci.

Mme Peyron.- Ce n'est pas une question, mais une demande. Votre diaporama était super intéressant. Pourriez-vous le transmettre aux membres du conseil ?

Mme Brenet.- Je suis très heureuse de votre remarque, Madame. Oui, bien sûr. Je vous propose, parce que je suis allée très vite, de vous transmettre le diaporama.

Mme Peyron.- Par le secrétariat qui nous l'adressera.

Mme Brenet.- Ainsi que le bilan plus détaillé qui est associé à cela. Il vous donnera des éléments de compréhension.

Merci, Madame.

Mme Peyron.- Merci.

M. Johann.- Les présentations, les chiffres et même ce qui n'a pas été présenté et qui est disponible. On fait comme cela.

Mme Brenet.- Oui, il y a des images que j'ai zappées.

M. Johann.- Merci à vous en tous les cas.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Je ne savais plus si nous avons voté. Maintenant, c'est voté.

13. Présentation du projet MUE et du projet Pôles pilotes de formation des enseignants et de recherche pour l'éducation (PPFERE), action Territoires d'innovation pédagogique (TIP)

M. Boubakar.- Bonjour.

Je dois vous présenter le projet de la Maison Universitaire de l'Éducation et une réponse à un appel à projets du PIA qui sera coordonné par la MUE.

Éléments de contexte et objectifs

Très rapidement, je vais essayer de rappeler quelques éléments de contexte pour que vous ayez une idée claire de ce qu'est la Maison Universitaire de l'Éducation. Tout d'abord, le projet a été lancé en 2017, principalement sur des préoccupations de surface. À l'origine, c'était donc un projet bâtimentaire. Il avait pour objectif de regrouper au sein d'un même site les services du rectorat, notamment les services de l'inspection, mais

également l'ESPÉ et Canopé. Tout cela devant se faire au sein de l'Arsenal. Au départ, trois institutions étaient partenaires du projet, à savoir Canopé, la Région Bourgogne-Franche-Comté, le Rectorat de Besançon et l'UFC.

À titre indicatif, je donne quelques jalons concernant le projet bâtementaire qui se situe au niveau de l'Arsenal. Ce sont 14 200 m² et un budget qui avoisinerait les 50 M€ en tout. Le dossier qui sera déposé à la conférence nationale de l'immobilier public devra être finalisé – il l'est en partie – fin 2019.

Ce projet doit s'inscrire au cœur de la Cité des savoirs et de l'innovation qui occupera l'espace Saint-Jacques. Là, on serait donc plutôt côté Arsenal, comme je l'ai montré. On retrouve un peu la configuration des bâtiments concernés, sachant que l'aménagement est envisagé d'ici 8 ans – ce n'est donc pas non plus immédiat –, avec une occupation partielle des locaux d'un bâtiment M que j'ai rapidement montré là et qui sera partagé avec l'UFR SLHS.

Aujourd'hui, ce projet a évolué, tout d'abord dans sa composition et ses objectifs. On garde évidemment l'aspect bâtementaire sur lequel nous continuons de travailler, mais il lui a aussi été rajouté une dimension scientifique et pédagogique que je vais essayer de décrire. Pour conduire cette ambition, pour l'instant, nous avons étendu à six partenaires. Aux trois premiers se sont rajoutés l'uB, UBFC et le Rectorat de Dijon, sachant que Canopé est déjà régional.

C'est un projet qui est né officiellement dans le cadre d'une convention d'accord entre les différents partenaires, donc six partenaires aujourd'hui. Ceci a évidemment vocation à s'étendre au-delà progressivement.

L'idée est de réunir ces partenaires pour essayer de répondre collectivement à des problématiques éducatives qui se posent à la fois à l'enseignement scolaire et à l'enseignement supérieur.

L'ambition est de faire le lien et le continuum entre le scolaire et le supérieur.

Au-delà du projet bâtementaire, nous avons commencé à mettre en œuvre un certain nombre d'objectifs. Le premier est de créer un cadre de recherche et de développement pour l'éducation en mobilisant de la recherche locale, mais au-delà, comme vous le verrez. L'idée est également d'ouvrir l'expérience pédagogique et la recherche à l'international, de travailler au développement des partenariats recherche pratique qui ont vocation à amener sur le terrain les développements de recherche et accompagner les transformations professionnelles, à savoir des enseignants du scolaire et du supérieur. Un point essentiel est de développer la culture de l'évaluation à tous les niveaux puisqu'il s'agit d'une transformation culturelle qui a besoin d'être accompagnée. L'évaluation est un bon guide pour réorienter les choses.

Pilotage

Le pilotage est relativement simple, mais efficace pour l'instant. Il y a un comité de pilotage dans lequel se réunissent les représentants des institutions, donc principalement les Recteurs, Présidents et le Directeur régional de Canopé. Les collectivités sont également représentées, ainsi que la Région, la Préfecture de région et les ministères.

Un Bureau exécutif exécute la stratégie arrêtée par le comité de pilotage, auquel sont adjoints un certain nombre de groupes thématiques qui travaillent sur des questions qui se posent à la fois sur le projet scientifique pédagogique, mais également sur le projet bâtementaire. On en a quatre actuellement.

Le comité scientifique pédagogique a vocation à piloter les projets de terrain. Ces projets font le lien entre la recherche et la pratique. Le comité scientifique et pédagogique a surtout vocation à accompagner ; c'est donc plutôt un guide. Nous lui avons adjoint un comité d'évaluation et de suivi international qui évalue les projets et qui est commun avec l'ensemble des PIA portant sur les questions éducatives dans la région.

Projet scientifique et pédagogique

Pour donner une information sur le projet scientifique et pédagogique de la MUE, l'idée est de concrétiser un certain nombre de réponses conjointes. Au fond, ce qui est important, c'est de mettre en synergie les acteurs des établissements du scolaire et du supérieur, mais également les différentes catégories d'enseignants.

Un premier appel à projets a été lancé en juillet 2018. Nous avons commencé son évaluation ce mois-ci. Cette évaluation se fera en trois temps et nous rouvrirons un nouvel appel à projets. Le premier appel à projets a été limité à la région franc-comtoise. Évidemment, vu l'extension du périmètre des partenaires, le prochain appel à projets s'ouvrira sur l'ensemble de la grande région.

Pour cette première mouture, 72 projets ont été remontés et regroupés en neuf projets stratégiques, en tout cas d'envergure, dans différents domaines que j'ai cités à titre d'information.

J'arrête là ma présentation de la MUE et de sa dynamique actuelle.

AAP PPFERE

Je vais maintenant parler de l'appel à projets qui s'appelle « Pôles pilotes de formation des enseignants et de recherche pour l'éducation » et non pas « en éducation ». C'est un appel à projets paru fin décembre. Il a fait place à un appel à projets qui devait s'appeler « ESPÉ du futur ». Avec les transformations en cours, il a été réorienté pour faire émerger, sur un certain nombre de territoires, des pôles de recherche, de formation et de transfert des pratiques éducatives et des résultats scientifiques.

L'idée est d'associer des universités, des établissements scolaires et les services des rectorats. C'est aussi de mettre à niveau la recherche pour l'éducation en allant chercher des contributions connexes. La recherche ne se limite donc pas à la recherche en éducation.

Il nous a clairement été indiqué que les contributeurs devaient être, pour les domaines connexes, des UMR. C'est ce que nous nous sommes efforcés de faire. Le consortium que nous avons pu monter, compte-tenu des objectifs du projet, comprend la FR Educ et l'IREDU qui sont en Franche-Comté et en Bourgogne. Nous y avons adjoint un centre de recherche à Boulder, aux États-Unis. Nous avons le LEAD pour la recherche en sciences cognitives, la MSHE pour son axe psycho, un laboratoire de sciences cognitives de l'école normale et un laboratoire lausannois « Lesson Study ».

Je reviendrai un peu sur le rôle de chacun. En tout cas, le consortium, tel qu'il est constitué, répond aux ambitions de notre projet. La raison d'être est de travailler à la réussite des élèves. Évidemment, il y a lieu de se questionner eu égard aux classements internationaux, en particulier sur l'acquisition des fondamentaux. Entendez par là le français, les maths et des compétences sociales. Ce sont principalement ces préoccupations que nous adressons par le projet.

Pour essayer de redresser un petit peu les choses, nous envisageons de travailler principalement sur le développement professionnel des enseignants. Là encore, les enquêtes internationales montrent que les enseignants français ne se forment pas suffisamment. L'idée est donc non seulement de les amener à se former, de rompre l'isolement des enseignants, de les inscrire dans une démarche collective, mais également de leur apporter les résultats de la recherche pour qu'elle soit transférée dans l'exercice de leurs pratiques pédagogiques.

L'ambition, d'ici la fin du projet qui devra durer 10 ans, est d'inscrire l'ensemble des enseignants du premier degré et du collège dans une démarche réflexive, coopérative et scientifique. Cela rejoint un peu les termes que j'ai utilisés sur la planche précédente. Tout cela pour relever le niveau de la maîtrise des fondamentaux des élèves de la région.

Nous disposons d'un certain nombre de résultats d'études comparatives entre l'académie de Besançon, l'académie de Dijon et les académies nationales. Nous savons nous situer par rapport à l'acquisition de ces fondamentaux.

Les axes stratégiques pour atteindre cette ambition sont au nombre de 3. L'idée est de permettre aux enseignants de devenir acteurs de leur développement professionnel, de les inscrire dans une démarche réflexive, de les outiller pour cela et d'articuler les apports de la recherche avec les enjeux éducatifs. La recherche doit donc aussi répondre à des besoins de terrain. Comme je l'ai dit en introduction, un des objectifs de la MUE est aussi d'organiser l'évaluation de la formation à tous les niveaux.

Les actions qui apparaîtront dans le projet sont au nombre de quatre. Ce sont les actions qui vont nous permettre de développer ces axes. C'est d'abord un soutien à la recherche pratique. Là, nous avons un certain nombre d'axes que nous souhaitons adresser et accompagner par des financements de thèses, de post-doctorants, etc., autour des sciences cognitives et des sciences de l'éducation.

C'est étudier et former à la recherche pratique. Là, en l'occurrence, il s'agit de former les chercheurs, mais aussi les praticiens de terrain à ces dispositifs et d'en déployer très largement sur la région.

C'est travailler au dispositif d'évaluation des pratiques pédagogiques. Il s'agit d'outiller les enseignants qui s'engagent dans des innovations pédagogiques avec un outil simple d'utilisation qui existe. Il s'appuie sur des marches expérimentales en psychologie et permet d'évaluer très vite les résultats de leurs pratiques.

Enfin, pour les inscrire dans une démarche réflexive, nous proposons de revoir le référentiel national des compétences professionnelles qui existe, mais qui est inutilisable. Nous avons un peu fait des recherches là-dessus. Il y a des exemples très intéressants, notamment en Australie.

Nous proposons donc de développer un référentiel intégrant les préconisations nationales, mais qui soit à la fois exploitable et exploité par les enseignants. Nous proposons aussi de développer les outils d'auto-évaluation et de l'évaluation institutionnelle. Tout cela a été discuté avec les recteurs qui acceptent d'engager les académies dans cette expérience.

Laboratoire mobile

Un petit mot sur quelque chose qui existe déjà, qu'on a commencé à mettre en œuvre et qui continuera de se déployer, ce sont des laboratoires mobiles. Ils ont vocation à rapprocher notre ambition du terrain. Là, c'est une image ; ce n'est pas celui qui est en cours de conception. Nous avons été aidés par l'agglomération pour en construire un. L'idée est d'en construire d'autres. Le premier sera disponible en 2020. L'idée est de doter rapidement la MUE, donc le projet, d'un ensemble de plateaux, de kits d'expérimentation mobiles qui permettent de se rapprocher des enseignants de terrain, en particulier ceux isolés en zone rurale.

Budget

Je terminerai par une information sur le budget. Globalement, le budget est aujourd'hui estimé à près de 12 M€. Je souhaiterais que les rectorats valorisent une partie du budget formation. Cela devrait se faire. Cela augmenterait la part estimée. Ce serait très bien ; en tout cas par rapport à d'autres projets qui seront déposés. La part demandée est de 6,2 M€. On est largement dans la fourchette envisagée par le projet.

Je vous ai donné à titre indicatif, de façon très précise - ce n'est pas arrondi mais ça aurait pu l'être - ce qui va être investi dans chacune des actions. Le pilotage prend beaucoup, mais c'est là que l'on retrouve les RH et une grosse part sur la partie recherche et formation.

Je vous remercie.

M. Johann. - Merci, Monsieur Boubakar.

Vous voyez que porter un projet au niveau d'UBFC ne s'improvise pas trop.

La première personne qui m'en avait parlé était le recteur. Je vous le dis. Je ne

connaissais pas le projet. C'est le recteur qui m'en a parlé pour la première fois et ensuite j'ai vu arriver les dossiers et les PowerPoint. C'est un projet sur lequel le rectorat compte visiblement beaucoup. C'est ce que je sais à mon niveau. C'est comme cela que j'ai appris, avant même que vous ne me présentiez le dossier à l'époque. Ensuite, je crois que Stéphanie m'en a parlé, etc.

Le reste, je ne le connaissais pas aussi précisément. Je découvre donc avec vous. On voit ce que c'est. Un projet qui se dépose, c'est tout de même quelque chose qui est sacrément travaillé en amont.

Voilà, c'était mon commentaire évidemment très positif, mais je laisserai la salle réagir.

Mme Peyron.- En général, il vaut mieux.

M. Johann.- Tout à l'heure, on parlait de projet, mais on ne l'avait pas déposé. Si ce n'est pas pris à bras-le-corps, discuté et longuement mûri, c'est difficile. J'avais illustré le propos tout à l'heure.

M. Gillon.- Je veux simplement vous remercier de cette présentation qui montre qu'UBFC, ce n'est pas que l'I-SITE. Il est important d'avoir ce type de projets qui vont amener des disciplines qui ne sont pas forcément dans les axes principaux d'I-SITE.

M. Johann.- Tout à fait.

M. Gillon.- C'est donc tout à fait positif.

M. Johann.- Tout à l'heure, quand on parlait de l'international et de l'EUR, je parlais de la stratégie d'UBFC. Évidemment, on porte l'I-SITE, mais je suis bien dans l'université fédérale qui porte tout cela.

Je partage complètement ce qui est dit. Bien sûr.

M. Schauss.- Je me joins également aux remerciements pour évoquer ce projet qui est à la fois très innovant, avec une dimension sciences humaines extrêmement importante sur les sciences de l'éducation. On voit bien la part de l'éducation. En tant qu'élu local, je vois bien, en côtoyant les concitoyens, en quoi l'éducation est importante par rapport à la vie de tous les jours et à la vie ensemble sur l'espace public. Quand je parle d'espace public, c'est l'espace au sens très large : la vie ensemble dans la ville. C'est donc très important et très intéressant.

C'est aussi un projet qui est situé dans son territoire et pas simplement au sein de la Cité des savoirs et de l'innovation ; il a vocation à avoir une dimension régionale et à rayonner au-delà de la région. Je pense que c'est un projet extrêmement innovant qui se construit en avançant et qui est assez passionnant à suivre. Je ne fais que le suivre. Je ne suis pas un contributeur, à part un peu financier, mais pas de ma poche personnelle. C'est un projet que je suis depuis des mois. Il est tout à fait intéressant et j'espère qu'il aboutira.

Mme Benoist.- Je voulais aussi réagir de manière très positive sur le projet. Je me suis permis de le transférer à des collègues du premier degré pour avoir leur avis.

J'ai une question sur la mise en application du projet. J'ai bien compris que le rectorat était partie prenante dès le départ, mais on s'interroge sur la compatibilité avec les dispositifs actuels nationaux, notamment les 18 heures d'animation pédagogique imposées aux enseignants du premier degré et qui ont l'air d'être très formatées. Aurons-nous des garanties au niveau local, de la part du rectorat et des représentants des DASEN, des inspecteurs, etc., qu'il y aura un assouplissement des formations existantes afin que les enseignants puissent participer à celle-là à la place ? Parce qu'il va y avoir un problème

de temps de disponibilité des collègues, notamment du premier et second degré. Tout cela a-t-il été réfléchi d'une manière très concrète ?

M. Boubakar.- Nous avons clairement conscience de cette difficulté. Ce sont 18 heures, mais 9 heures en présentiel et 9 heures sur M@gistère.

Mme Benoist.- Justement, il paraît que cela a changé.

M. Boubakar.- Pour le second degré ?

Mme Benoist.- Pour le premier. Depuis le Ministre qu'on a actuellement, il n'y a plus de possibilité d'avoir des heures sur M@gistère, tout est en présentiel.

M. Boubakar.- Je ne crois pas.

Mme Benoist.- C'est ce qu'on m'a dit. Il faudrait vérifier.

M. Boubakar.- Non, je ne crois pas.

M. Johann.- Je ne suis plus recteur depuis un an et demi.

M. Boubakar.- Il y a actuellement une évolution que le Ministre souhaite mettre en œuvre, c'est l'obligation de formation pour les enseignants du second degré qui n'en ont pas. Ce n'est pas une directive ministérielle, mais il est fortement suggéré de faire 9 heures de présentiel et 9 heures de M@gistère. À l'heure actuelle, cela continue de fonctionner.

En tout cas, l'idée du projet est de dégager du temps pour les enseignants afin qu'ils ne soient pas dans des formations simplement pour appliquer les réformes du ministère, mais qu'ils soient dans des formations qui leur permettent de se développer professionnellement. C'est donc l'engagement que prennent les deux recteurs dans le cadre du projet.

Nous n'aurions pas pu avancer dans le projet tous les dispositifs qui sont en fin de compte assez en rupture avec les pratiques actuelles sans leur soutien.

M. Johann.- Pour vous répondre, il y a un côté formation. Pour avoir géré tout le plan de formation, c'est dedans et vous allez chercher. Ce n'est donc pas en plus, cela peut parfois se substituer.

M. Boubakar.- C'est ça.

M. Johann.- Ce qui est tout de même intéressant et qui va bien au-delà des sciences de l'éducation – et c'est quelque chose qu'on a toujours partagé en France, quel que soit le ministre –, c'est qu'on n'utilise pas assez le produit de la recherche en France. Tout ce qui, de près ou de loin, a permis de mieux utiliser notre produit, au-delà même des sciences. Pour avoir travaillé sur les Hauts-de-France et ailleurs, dans tous les laboratoires de recherches sociaux, psycho, etc. qui travaillaient avec les ESPÉ, ce qui est sûr, c'est qu'on ne l'utilise pas assez alors qu'on a une vraie richesse. Tout ce qui, de près ou de loin, va nous aider à utiliser au mieux ce qui est développé avec des fonds publics, est mieux. Là-dessus, on reconnaît de l'innovation et des pistes intéressantes.

Je ne suis pas spécialiste du projet, je le découvre, mais c'est tout de même intéressant dans l'esprit. Après, il faut que cela s'articule avec les enseignants. L'enseignant devra surtout y voir une plus-value pour lui. On lui apporte quelque chose qu'il n'a pas aujourd'hui. C'est ce qui est intéressant.

M. Boubakar.- Par exemple, tout à l'heure, je parlais de référentiel des compétences. Pour que le projet soit partagé, une plateforme de démocratie collaborative sera mise en place afin de coconstruire ce référentiel. En fait, l'idée est que les enseignants soient à l'origine de ce qu'on va développer.

M. Schauss.- Je ne sais pas comment ce projet est ressenti par les enseignants. Au tout début de la réunion, on parlait beaucoup de confiance et de dispositifs compliqués à mettre en place pour la réussite de notre I-SITE. En tout cas, là, pour vivre en périphérie ce projet et participer à pas mal de réunions, il y a un enthousiasme des équipes qui travaillent. On sent que c'est un projet qui fédère énormément entre la recherche, la pratique professionnelle et l'ensemble des acteurs qui gravite autour. Je trouve que c'est assez palpable et c'est intéressant. Les projets vivent aussi parce que des gens « pédalent sur le vélo ».

M. Johann.- C'était moins apprécié lorsque cela a été présenté au CAC, mais le projet d'ensemble a reçu un accueil très favorable. C'est quelque chose qui a été très bien perçu.

M. Schauss.- On sent une forte mobilisation.

M. Johann.- Je ne sais pas quelle va être la perception de la communauté, mais au CAC, cela a été très positif.

M. Schauss.- On va dire que c'est un projet convaincant, qui entraîne.

M. Johann.- Oui, je trouve qu'il est assez intéressant. C'est clair.

M. Boubakar.- Merci pour l'équipe.

M. Schauss.- Cela correspond aussi à un besoin.

M. Johann.- On voit bien que c'est quelque chose qui intéresse. On est déjà dans la pratique, à savoir comment cela s'insère dans ce que font les enseignants du premier degré. C'est une vraie question et les recteurs auront à y répondre. Je ne sais pas si Monsieur Boubakar peut répondre à cela, mais les recteurs, oui, sûrement.

En tout cas, la première personne qui m'en a parlé, c'était le Recteur Chanet.

Je vois bien que cela intéresse du monde partout, quels que soient les conseils dans lesquels on le présente (le CAC, ici) ou aux directeurs. Je vois bien qu'il y a quelque chose qui fédère et qui fait assez consensus, ce qui, pour moi, n'était pas complètement acquis au départ. Je ne sais pas *a priori*. Parfois, on sait, mais là, je ne savais pas quelle serait la perception de la communauté. C'est plutôt le fait de voir que les gens sont assez partants.

Comme il nous reste encore un point à voter après et que je ne voudrais pas bloquer tout le monde, je vous propose de voter. Il y a une délibération. Il s'agit de donner le feu vert pour présenter le projet.

À mon avis, c'est bon pour le quorum. On le fait en début de séance. Ce n'est pas grave. Sinon on demandera aux gens qui sont partis s'ils peuvent nous donner *a posteriori*. On demandera à Sylvain Comparot et aux personnes s'ils nous donnent leur procuration pour voter. Je suis sûr qu'ils vont dire oui. Quand Sylvain est parti, il ne pensait pas qu'il y avait un vote. Pour lui, ce n'était pas un sujet. Des fois, les gens pensent. Moi, je le pensais aussi.

Quand j'étais président d'université, je faisais le quorum en début de séance. Je pense que beaucoup de gens ont été surpris parce que d'habitude, une fois que c'est fait en début de séance, on ne revient plus dessus.

Je vous propose de faire un vote. Pour les voix qui manquent, on demandera aux gens de Bourgogne qui sont partis s'ils acceptent de donner procuration sur les sujets. Vous me dites qu'il n'y a aucun sujet derrière. On ne va pas bloquer. On fait voter cela.

Sur ce dossier, qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Unanimité).

Il est approuvé.

Merci, Monsieur Boubakar, pour cette présentation et pour le travail.

M. Boubakar.- Qui n'est pas terminé.

Merci et au revoir.

M. Johann.- Vous, vos équipes et tous ceux qui sont autour.

14. Demande subvention Région : Nuit des Chercheurs 2019

M. Johann.- On fera pareil pour ce point. On demandera à ceux qui sont partis s'ils donnent leur procuration. Je l'ai toujours fait en début de séance, mais c'était précisé dans le règlement intérieur.

À vous, Claudia.

Mme Laou-Huen.- Merci Monsieur Johann.

Le dernier rapport traite de la Nuit européenne des chercheurs. C'est un programme que vous connaissez. Il implique environ 350 000 €. Au niveau national, UBFC coordonne ce programme qui est en fait opéré par les services culturels et scientifiques de l'uB et de l'UFC.

La Nuit des Chercheurs a eu du succès en 2018. C'était un événement intitulé « 1 000 et une histoires » qui a attiré à peu près 6 500 personnes. Il avait déjà bénéficié d'un cofinancement du Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté à hauteur de 25 000 €.

Il est donc proposé de reconduire une demande de subvention auprès du Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté au titre de son appel à projets « Au fil de l'eau CSPI » (Culture Scientifique, Technique et Industrielle).

Cette fois-ci, la Nuit des Chercheurs se déroulera le 27 septembre 2019 sur le thème « Entrez dans l'enquête ». Il est attendu à peu près 6 000 participants. Ce projet nécessite un budget et 47 250 € répartis entre des fonds qui ont été obtenus par UBFC dans le cadre d'un projet européen qui s'appelle « Night » à hauteur de 21 250 €, d'un soutien de la CAGB de 1 000 € et d'une demande de subvention à la Région à hauteur de 25 000 €.

Je demande donc aux membres du conseil d'administration de bien vouloir approuver cette demande de subvention à hauteur de 25 000 € auprès du Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté au bénéfice de ce projet « Nuit des chercheurs » qui se déroulera fin septembre.

M. Johann.- Avez-vous des questions ?

M. Schauss.- Je veux juste dire un truc. Je vais peut-être *shooter* contre mon camp, mais demander 1 000 €, ce n'est pas beaucoup.

Mme Laou-Huen.- 25 000 € de la Région, 1 000 € de la CAGB.

M. Schauss.- Je ne sais pas. C'est peut-être négocié entre nos services. Je ne sais pas.

Mme Laou-Huen.- Moi non plus, je ne connais pas précisément quels ont été les échanges avec la CAGB.

M. Schauss.- Je ne sais pas quels sont les accords qu'il y a eus avec les services, mais je trouve que 1 000 €, c'est dérisoire.

Mme Laou-Huen.- L'année dernière, je crois que c'était à peu près les mêmes montants. Après, s'ils ont estimé que ce budget de 47 000 € et quelque était suffisant...

M. Johann.- Si on doit modifier le budget, on saura vers qui se retourner.

M. Schauss.- Je vais me faire engueuler, mais ce n'est pas grave.

M. Johann.- Vous direz que c'est moi.
(Rires).

Sur ce budget, qui est contre ?

Qui s'abstient ?

C'est approuvé.

(Unanimité).

Merci.

15. Dates des Conseils d'administration d'UBFC pour l'année 2019-2020

Mme Bourhis.- C'est pour information.

M. Johann.- Vous avez les dates des conseils.
Avons-nous le quorum pour le CA restreint ?

Mme Jolissaint.- Nous avons le quorum pour le collège A et B, mais pas pour le A.

M. Johann.- Tant pis, je ferai le A la prochaine fois. Je n'ai pas le choix.
Merci à tous pour votre présence.

Mme Jolissaint.- Du coup, il n'y a que les A et B qui restent.

M. Johann.- Voilà, et tous les autres collègues peuvent partir.

Comme je l'ai dit en début de séance, si vous avez des idées, envoyez-les-moi.
Merci à tous pour votre présence.

- : - : - : - : - : - : -

(L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 h 45)